**Parlement européen**
2024-2029

*Commission des budgets*

**2025/2213(INI)**

20.4.2026

# AMENDEMENTS
# 1 - 125

**Projet de rapport**
**Joachim Streit**
(PE784.507v01-00)

Activités financières du Groupe Banque européenne d'investissement – Rapport annuel 2025
(2025/2213(INI))

AM_Com_NonLegReport

**Amendement 1**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Visa 14**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| – vu la feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat 2021-2025, adoptée par le conseil d'administration de la BEI le 11 novembre 2020, et la stratégie de la BEI en matière d'action pour le climat, publiée le 15 novembre 2020, | – vu la feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat 2021-2025, adoptée par le conseil d'administration de la BEI le 11 novembre 2020, ***la deuxième phase de ladite feuille de route*** et la stratégie de la BEI en matière d'action pour le climat, publiée le 15 novembre 2020, |

Or. en

**Amendement 2**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Visa 15 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***– vu les normes environnementales et sociales de la BEI, du 2 février 2022,*** |

Or. en

**Amendement 3**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Visa 18 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***– vu le plan d'action du Groupe BEI*** |

***pour un logement abordable et durable,***

Or. en

**Amendement 4**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Visa 21 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***– vu le socle européen des droits sociaux,*** |

Or. en

**Amendement 5**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Considérant A**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| A. considérant que la BEI déclare que son investissement total a atteint un niveau record de 100 milliards d'EUR en 2025, contre 89 milliards d'EUR en 2024; | A. considérant que la BEI déclare que son investissement total a atteint un niveau record de 100 milliards d'EUR en 2025, ***dont près de 60 % ont été affectés à des projets écologiques,*** contre 89 milliards d'EUR en 2024; ***que le ratio de levier financier de la BEI a été relevé à 290 %, apportant ainsi une marge de manœuvre supplémentaire à la BEI pour investir et soutenir les priorités communes de l'Union;*** |

Or. en

**Amendement 6**
**Isabel Benjumea Benjumea**

**Proposition de résolution**
**Considérant B bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***B bis. considérant que la Banque européenne d'investissement, propriété exclusive des États membres, a pour mission de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Union, notamment le développement du marché intérieur et le renforcement du potentiel de celle-ci en matière de création d'emplois, de croissance économique et de compétitivité; que ce mandat comprend également la promotion des politiques de l'Union dans les pays tiers;*** |

Or. es

**Amendement 7**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Considérant B bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***B bis. considérant que la BEI s'est autoproclamée «banque du climat de l'Union», compte tenu des investissements supplémentaires nécessaires pour mener à bien la transition écologique;*** |

Or. en

**Amendement 8**
**Fernando Navarrete Rojas**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 1**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 1. ***se félicite de la feuille de route stratégique*** de la BEI pour la période 2024-2027***, qui vise à mobiliser des investissements afin de renforcer la base économique et industrielle de l'Europe, à soutenir l'innovation,*** la compétitivité***, la sécurité et la défense, la croissance durable, le développement régional, les infrastructures modernes et un secteur agricole résilient, tout en encourageant les partenariats internationaux et l'union de l'épargne et des investissements***; | 1. ***regrette que les priorités stratégiques*** de la BEI pour la période 2024-2027 ***ne reflètent pas de manière complète les priorités politiques de l'Union, en particulier la sécurité, la défense et*** la compétitivité***; relève avec inquiétude qu'alors que l'action climatique a été désignée comme priorité stratégique numéro 1 du Groupe BEI pour la période 2024-2027, avec bien plus de 50 % des investissements annuels alloués à la transition écologique, des niveaux d'investissement largement inférieurs sont prévus pour les priorités liées à la compétitivité; plus particulièrement, environ 20 milliards d'EUR par an sont alloués aux PME et jeunes pousses et 7 milliards d'EUR par an en fonds propres sont alloués au développement des entreprises européennes innovantes, malgré le rôle crucial qu'elles jouent dans les efforts visant à combler le déficit de financement de l'Europe***; |

Or. en

**Amendement 9**
**Angéline Furet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 1**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 1. se félicite de la feuille de route stratégique de la BEI pour la période 2024-2027, qui vise à mobiliser des investissements afin de renforcer la base économique et industrielle de l'Europe, à soutenir l'innovation, la compétitivité, la sécurité et la défense, la croissance durable, le développement régional, les infrastructures modernes et un secteur agricole résilient, tout en ***encourageant les*** | 1. se félicite de la feuille de route stratégique de la BEI pour la période 2024-2027, qui vise à mobiliser des investissements afin de renforcer la base économique et industrielle de l'Europe, à soutenir l'innovation, la compétitivité, la sécurité et la défense, la croissance durable, le développement régional, les infrastructures modernes et un secteur agricole résilient, tout en ***facilitant les*** |

| | |
|---|---|
| ***partenariats internationaux et l'union de l'épargne et des*** investissements; | investissements ***privés dans le strict respect de la souveraineté financière des États membres***; |

Or. en

**Amendement 10**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 1**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 1. se félicite de la feuille de route stratégique de la BEI pour la période 2024-2027, qui vise à mobiliser des investissements afin de renforcer la base économique et industrielle de l'Europe, à soutenir l'innovation, la compétitivité, la sécurité et la défense, la ***croissance durable***, le développement régional, les infrastructures modernes et un secteur agricole résilient, tout en encourageant les partenariats internationaux et l'union de l'épargne et des investissements; | 1. se félicite de la feuille de route stratégique de la BEI pour la période 2024-2027, qui vise à mobiliser des investissements afin de renforcer la base économique et industrielle de l'Europe, à soutenir l'innovation, la compétitivité, la sécurité et la défense, la ***transition écologique, la cohésion sociale et territoriale***, le développement régional, les infrastructures modernes***, les petites et moyennes entreprises européennes et les startups*** et un secteur agricole résilient ***et innovant***, tout en encourageant les partenariats internationaux et l'union de l'épargne et des investissements; |

Or. en

**Amendement 11**
**Isabel Benjumea Benjumea**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 1**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 1. se félicite de la feuille de route stratégique de la BEI pour la période 2024-2027, qui vise à mobiliser des investissements afin de renforcer la base | 1. se félicite de la feuille de route stratégique de la BEI pour la période 2024-2027, qui vise à mobiliser des investissements afin de renforcer la base |

économique et industrielle de l'Europe, à soutenir l'innovation, la compétitivité, la sécurité et la défense, la croissance ***durable***, le développement régional, les infrastructures modernes et un secteur agricole résilient, tout en encourageant les partenariats internationaux et l'union de l'épargne et des investissements;

économique et industrielle de l'Europe, à soutenir l'innovation, la compétitivité, la sécurité et la défense, la ***stimulation de la*** croissance, le développement régional, les infrastructures modernes et un secteur agricole résilient, tout en encourageant les partenariats internationaux et ***en complétant*** l'union de l'épargne et des investissements;

Or. es

**Amendement 12**
**Carla Tavares**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 1**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 1. se félicite de la feuille de route stratégique de la BEI pour la période 2024-2027, qui vise à mobiliser des investissements afin de renforcer la base économique et industrielle de l'Europe, à soutenir l'innovation, la compétitivité, la sécurité et la défense, la croissance durable, le développement régional, les infrastructures modernes et un secteur agricole résilient, tout en encourageant les partenariats internationaux et l'union de l'épargne et des investissements; | 1. se félicite de la feuille de route stratégique de la BEI pour la période 2024-2027, qui vise ***à soutenir les priorités politiques de l'Union, notamment*** à mobiliser des investissements afin de renforcer la base économique et industrielle de l'Europe, à soutenir l'innovation, la compétitivité, la sécurité et la défense, la croissance durable, ***les transitions écologique et numérique, les infrastructures sociales, telles que le logement, l'éducation et la santé***, le développement régional, les infrastructures modernes et un secteur agricole résilient, tout en encourageant les partenariats internationaux et l'union de l'épargne et des investissements; ***souligne que la BEI s'est étroitement alignée sur les priorités européennes au fil des ans en adaptant au besoin son mandat et ses orientations en matière d'investissement tout en restant attachée à ses objectifs à long terme;*** |

Or. en

**Amendement 13**
**Karlo Ressler**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 1**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 1. se félicite de la feuille de route stratégique de la BEI pour la période 2024-2027, qui vise à mobiliser des investissements afin de renforcer la base économique et industrielle de l'Europe, à soutenir l'innovation, la compétitivité, la sécurité et la défense, la croissance durable, le développement régional, les infrastructures modernes et un secteur agricole résilient, tout en encourageant les partenariats internationaux et l'union de l'épargne et des investissements; | 1. se félicite de la feuille de route stratégique de la BEI pour la période 2024-2027, qui vise à mobiliser des investissements afin de renforcer la base économique et industrielle de l'Europe, à soutenir l'innovation, la compétitivité, la sécurité et la défense, la croissance durable, le développement régional, les infrastructures modernes et un secteur agricole résilient, tout en encourageant les partenariats internationaux et l'union de l'épargne et des investissements; ***se félicite vivement de la priorité accrue accordée aux investissements renforçant la compétitivité, la résilience industrielle et la sécurité de l'Europe, et demande leur mise en œuvre rapide et efficace;*** |

Or. en

**Amendement 14**
**Georgios Aftias**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 1**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 1. se félicite de la feuille de route stratégique de la BEI pour la période 2024-2027, qui vise à mobiliser des investissements afin de renforcer la base économique et industrielle de l'Europe, à soutenir l'innovation, la compétitivité, la sécurité et la défense, la croissance durable, le développement régional, les infrastructures modernes et un secteur agricole résilient, tout en encourageant les partenariats internationaux et l'union de | 1. se félicite de la feuille de route stratégique de la BEI pour la période 2024-2027, qui vise à mobiliser des investissements afin de renforcer la base économique et industrielle de l'Europe, à soutenir l'innovation, ***les technologies stratégiques et l'espace,*** la compétitivité, ***les petites et moyennes entreprises***, la sécurité et la défense, la croissance durable, le développement régional***,*** ***montagneux et insulaire,*** les |

| | |
|---|---|
| l'épargne et des investissements; | infrastructures modernes ***et critiques,*** et un secteur agricole résilient, tout en encourageant les partenariats internationaux et l'union de l'épargne et des investissements; |

Or. en

**Amendement 15**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 2**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 2. souligne que la BEI est un acteur crédible sur les marchés financiers internationaux ***grâce à*** sa notation de crédit «triple A»; ***souligne que le maintien de*** cette notation ***est essentiel pour lui permettre*** de lever des fonds à des conditions favorables et que toute détérioration de sa note augmenterait ***considérablement*** les coûts de financement; | 2. souligne que la BEI est un acteur crédible sur les marchés financiers internationaux ***comme en témoigne*** sa notation de crédit «triple A»; ***note que*** cette notation ***permet*** de lever des fonds à des conditions favorables et que toute détérioration de sa note augmenterait les coûts de financement; ***souligne que la BEI devrait mettre à profit son statut privilégié pour prendre davantage de risques que les banques commerciales privées en finançant des biens publics européens;*** |

Or. en

**Amendement 16**
**Carla Tavares**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 2**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 2. souligne que la BEI est un acteur crédible sur les marchés financiers internationaux grâce à sa notation de crédit «triple A»; souligne que le maintien de cette notation est essentiel pour lui | 2. souligne que la BEI est un acteur crédible sur les marchés financiers internationaux grâce à sa notation de crédit «triple A»***; considère que cela permet à la BEI d'offrir des conditions de*** |

| | |
|---|---|
| permettre de lever des fonds à des conditions favorables et que toute détérioration de sa note augmenterait considérablement les coûts de financement; | ***financement avantageuses et de prendre davantage de risques dans le financement de projets d'intérêt public par rapport aux banques commerciales privées***; souligne que le maintien de cette notation est essentiel pour lui permettre de lever des fonds à des conditions favorables et que toute détérioration de sa note augmenterait considérablement les coûts de financement; ***souligne que la notation découle, entre autres, du fait que la banque a fait preuve de réactivité à l'égard des objectifs stratégiques de l'Union, notamment en sa qualité de «banque du climat»; invite la BEI à surveiller de près l'incidence de l'élargissement de ses activités dans le domaine de la défense sur sa notation de crédit «AAA», en particulier dans les scénarios impliquant une exposition élevée à la défense ou des tensions;*** |

Or. en

**Amendement 17**
**Angéline Furet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 3**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 3. souligne le rôle central de la BEI dans la mobilisation de financements publics et privés pour combler les déficits d'investissement et renforcer la résilience économique de l'Union dans un contexte mondial difficile; rappelle que la ***coordination transfrontalière, l'intégration du marché des capitaux*** et le bon fonctionnement du marché unique sont essentiels; | 3. souligne le rôle central de la BEI dans la mobilisation de financements publics et privés pour combler les déficits d'investissement et renforcer la résilience économique de l'Union dans un contexte mondial difficile; rappelle que la ***coopération volontaire entre les États membres*** et le bon fonctionnement du marché unique***, tout en respectant les compétences nationales,*** sont essentiels; |

Or. en

**Amendement 18**

**Carla Tavares**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 3**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 3. souligne le rôle central de la BEI dans la mobilisation de financements publics et privés pour combler les déficits d'investissement et renforcer la résilience économique de l'Union dans un contexte mondial difficile; rappelle que la coordination transfrontalière, l'intégration du marché des capitaux et le bon fonctionnement du marché unique sont essentiels; | 3. souligne le rôle central de la BEI dans la mobilisation de financements publics et privés pour combler les déficits d'investissement et renforcer la résilience économique de l'Union dans un contexte mondial difficile; rappelle que la coordination transfrontalière, l'intégration du marché des capitaux et le bon fonctionnement du marché unique sont essentiels; ***invite la Commission et la BEI à tirer pleinement parti du potentiel de la BEI et à débloquer le financement nécessaire à la transition écologique, à la transition numérique et à la transition sociale;*** |

Or. en

**Amendement 19**
**Fernando Navarrete Rojas**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 3**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 3. souligne le rôle central de la BEI dans la mobilisation de financements publics et privés pour combler les déficits d'investissement et renforcer la résilience économique de l'Union dans un contexte mondial difficile; rappelle que la coordination transfrontalière, l'intégration du marché des capitaux et le bon fonctionnement du marché unique sont essentiels; | 3. souligne le rôle central de la BEI dans la mobilisation de financements publics et privés pour combler les déficits d'investissement et renforcer la résilience économique de l'Union dans un contexte mondial difficile; ***souligne la nécessité d'assurer une répartition plus équilibrée des ressources de la BEI entre les objectifs liés au climat, à la compétitivité et à la défense;*** rappelle que la coordination transfrontalière, l'intégration du marché des capitaux et le bon fonctionnement du marché unique sont essentiels; |

Or. en

**Amendement 20**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***3 bis. se félicite de l'adoption de la deuxième phase de la feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat, et de l'engagement renouvelé du Groupe à allouer 50 % de son financement à des objectifs climatiques et environnementaux; souligne que les opérations de la BEI devraient contribuer à atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 au plus tard, ainsi que l'accord de Paris, les objectifs de développement durable des Nations unies et le cadre mondial de la biodiversité de Kumming Montréal, et soutenir la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux; souligne à cet égard la nécessité de mettre en œuvre ces engagements dans toutes les politiques et tous les processus de prêt;*** |

Or. en

**Amendement 21**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 4. souligne que l'action menée au niveau de l'Union devrait venir compléter, et non supplanter, les investissements des États membres; ***demande donc que le*** | 4. souligne que l'action menée au niveau de l'Union devrait venir compléter, et non supplanter, les investissements des États membres; rappelle que les ***banques*** |

| | |
|---|---|
| ***cadre d'éligibilité et d'évaluation de la BEI soit suffisamment souple pour répondre aux besoins d'investissement nationaux et régionaux;*** rappelle que les institutions publiques devraient réduire les risques liés aux projets viables en cas de lacunes du marché, sans se substituer aux capitaux privés ***ni créer de structures de financement public permanentes***; | ***de développement et*** les institutions publiques devraient réduire les risques liés aux projets viables en cas de lacunes du marché, sans se substituer aux capitaux privés; |

Or. en

**Amendement 22**
**Carla Tavares**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 4. souligne que l'action menée au niveau de l'Union devrait venir ***compléter, et non supplanter,*** les investissements des États membres; demande donc que le cadre d'éligibilité et d'évaluation de la BEI soit suffisamment souple pour répondre aux besoins d'investissement nationaux et régionaux; rappelle que les institutions publiques devraient ***réduire les risques liés aux*** projets viables en cas de lacunes du marché***, sans se substituer aux capitaux privés ni créer de structures de financement public permanentes***; | 4. souligne que l'action menée au niveau de l'Union devrait venir ***soutenir*** les investissements des États membres; demande donc que le cadre d'éligibilité et d'évaluation de la BEI soit suffisamment souple pour répondre aux besoins d'investissement nationaux et régionaux; rappelle que les institutions publiques devraient ***soutenir les*** projets viables en cas de lacunes du marché; |

Or. en

**Amendement 23**
**Fernando Navarrete Rojas**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 4. souligne que l'action menée au | 4. souligne que l'action menée au |

| | |
|---|---|
| niveau de l'Union devrait venir compléter, et non supplanter, les investissements des États membres; demande donc que le cadre d'éligibilité et d'évaluation de la BEI soit suffisamment souple pour répondre aux besoins d'investissement nationaux et régionaux; rappelle que les institutions publiques devraient réduire les risques liés aux projets viables en cas de lacunes du marché, sans se substituer aux capitaux privés ni créer de structures de financement public permanentes; | niveau de l'Union devrait venir compléter, et non supplanter, les investissements des États membres; demande donc que le cadre d'éligibilité et d'évaluation de la BEI soit suffisamment souple pour répondre aux besoins d'investissement nationaux et régionaux; rappelle que les institutions publiques devraient réduire les risques liés aux projets viables en cas de lacunes du marché, sans se substituer aux capitaux privés ni créer de structures de financement public permanentes; ***souligne en outre que la BEI devrait jouer un rôle central pour permettre aux banques commerciales et publiques d'investir dans le secteur européen de la défense; rappelle que le cadre de l'Union en matière de finance durable n'impose pas de restrictions globales aux investissements dans le domaine de la défense;*** |
| | Or. en |

**Amendement 24**
**Georgios Aftias**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 4. souligne que l'action menée au niveau de l'Union devrait venir compléter, et non supplanter, les investissements des États membres; demande donc que le cadre d'éligibilité et d'évaluation de la BEI soit suffisamment souple pour répondre aux besoins d'investissement nationaux et régionaux; rappelle que les institutions publiques devraient réduire les risques liés aux projets viables en cas de lacunes du marché, sans se substituer aux capitaux privés ni créer de structures de financement public permanentes; | 4. souligne que l'action menée au niveau de l'Union devrait venir compléter, et non supplanter, les investissements des États membres; demande donc que le cadre d'éligibilité et d'évaluation de la BEI soit suffisamment souple pour répondre aux besoins d'investissement nationaux et régionaux***, tout en veillant à ce qu'aucune région ne soit laissée pour compte, pas même les régions les moins développées***; rappelle que les institutions publiques devraient réduire les risques liés aux projets viables en cas de lacunes du marché, sans se substituer aux capitaux privés ni créer de structures de financement |

public permanentes;

Or. en

**Amendement 25**
**Angéline Furet, Julien Sanchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***4 bis. insiste sur le fait que cette flexibilité doit garantir le respect scrupuleux de la neutralité technologique et des choix souverains des États membres en ce qui concerne leur bouquet énergétique; souligne que les critères d'éligibilité de la Banque ne doivent pas être utilisés comme un outil de coercition idéologique pour exclure les projets stratégiques fondés sur des sources d'énergie modulables et décarbonées, pour autant qu'ils contribuent à la sécurité de l'approvisionnement et à la compétitivité des prix de l'énergie;*** |

Or. en

**Amendement 26**
**Carla Tavares**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 5. ***prend acte*** de l'appel lancé en faveur d'un renforcement de la BEI dans le prochain cadre financier pluriannuel, en particulier dans le cadre de l'instrument InvestEU du Fonds européen pour la compétitivité; | 5. ***se félicite*** de l'appel lancé en faveur d'un renforcement de la BEI dans le prochain cadre financier pluriannuel, en particulier dans le cadre de l'instrument InvestEU du Fonds européen pour la compétitivité***, du Fonds «Europe dans le monde» ainsi qu'au moyen d'instruments financiers et de garanties budgétaires qui*** |

***se sont révélés très efficaces pour faire progresser les principaux objectifs stratégiques de l'Union***;

Or. en

**Amendement 27**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 5. prend acte de l'appel lancé en faveur d'un renforcement de la BEI dans le prochain cadre financier pluriannuel, en particulier dans le cadre de l'instrument InvestEU du Fonds européen pour la compétitivité; | 5. prend acte de l'appel lancé en faveur d'un renforcement de la BEI dans le prochain cadre financier pluriannuel, en particulier dans le cadre de l'instrument InvestEU du Fonds européen pour la compétitivité***, afin de permettre à la BEI d'apporter un soutien financier aux priorités communes de l'Union***; ***souligne le rôle central joué par la BEI pour permettre les investissements nécessaires à une croissance durable, équitable et inclusive en maximisant les gains d'innovation dans des domaines stratégiques clés de l'Union; rappelle que ces investissements devraient contribuer à mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux et à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 au plus tard, y compris en mettant en œuvre le pacte vert pour l'Europe, la loi européenne sur le climat, ainsi que les objectifs pour 2030 et 2040, la stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, la stratégie «De la ferme à la table», le plan d'action pour l'économie circulaire, la stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques et le plan d'action «zéro pollution», ainsi que les engagements internationaux, en particulier, l'accord de Paris, l'accord de Kunming-Montréal et les objectifs de*** |

***développement durable des Nations unies;***

Or. en

**Amendement 28**
**Georgios Aftias**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 5. prend acte de l'appel lancé en faveur d'un renforcement de la BEI dans le prochain cadre financier pluriannuel, en particulier dans le cadre de l'instrument InvestEU du Fonds européen pour la compétitivité; | 5. prend acte de l'appel lancé en faveur d'un renforcement de la BEI dans le prochain cadre financier pluriannuel, en particulier dans le cadre de l'instrument InvestEU du Fonds européen pour la compétitivité; ***souligne que la Banque européenne d'investissement devrait mobiliser des fonds suffisants, injecter des liquidités et accroître la prise de risques par l'intermédiaire d'InvestEU, afin de soutenir les investissements privés et publics vers les États membres de l'Union les plus touchés par la crise du logement;*** |

Or. en

**Amendement 29**
**Georgios Aftias**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 5. prend acte de l'appel lancé en faveur d'un renforcement de la BEI dans le prochain cadre financier pluriannuel, en particulier dans le cadre de l'instrument InvestEU du Fonds européen pour la compétitivité; | 5. prend acte de l'appel lancé en faveur d'un renforcement de la BEI dans le prochain cadre financier pluriannuel, en particulier dans le cadre de l'instrument InvestEU du Fonds européen pour la compétitivité; ***souligne que tout financement liés à la défense octroyé par InvestEU à des pays tiers et à des entités européennes représentant les intérêts de*** |

***ces pays devrait respecter les intérêts de sécurité nationale des États membres de l'Union;***

Or. en

**Amendement 30**
**Carla Tavares**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***5 bis. appelle de ses vœux le maintien et le renforcement du soutien du groupe BEI à la politique agricole et à la politique de cohésion, y compris une utilisation plus large des instruments financiers pour mobiliser les subventions de l'Union et attirer les investissements privés; souligne la valeur ajoutée d'un financement adéquat de l'assistance technique élaborée conjointement par la BEI et la Commission en faveur des autorités chargées de la mise en œuvre afin de contribuer à garantir la mise en œuvre en temps utile et l'additionnalité des investissements, notamment par le renforcement des capacités administratives et le développement de réserves d'investissement, et demande un financement adéquat pour garantir la continuité de l'impact; souligne que la poursuite de l'utilisation stratégique de ces outils est essentielle; demande un partenariat renforcé en matière d'investissements qui tire pleinement parti de la position unique conférée au groupe BEI par les traités de l'Union en vue d'aider et de promouvoir l'Union;*** |

Or. en

**Amendement 31**

**Georgios Aftias**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 5. prend acte de l'appel lancé en faveur d'un renforcement de la BEI dans le prochain cadre financier pluriannuel, en particulier dans le cadre de l'instrument InvestEU du Fonds européen pour la compétitivité; | 5. prend acte de l'appel lancé en faveur d'un renforcement de la BEI dans le prochain cadre financier pluriannuel, en particulier dans le cadre de l'instrument InvestEU du Fonds européen pour la compétitivité; ***souligne que tout financement du Fonds par l'intermédiaire de la BEI destiné aux États membres ou aux régions pour la protection des frontières, la défense, les technologies critiques et le développement régional devrait être égal;*** |

Or. en

**Amendement 32**
**Victor Negrescu**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***5 bis. souligne qu'il importe de renforcer la complémentarité et les synergies entre les financements de la BEI et d'autres instruments de l'Union, afin de maximiser les effets et de garantir la cohérence des stratégies territoriales d'investissement; invite la BEI et la Commission à élaborer des cadres de coordination clairs facilitant l'utilisation conjointe de ces instruments au niveau des projets;*** |

Or. en

**Amendement 33**

**Victor Negrescu**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***5 ter. invite la BEI à jouer un rôle actif dans le soutien à la continuité et à l'achèvement des projets lancés au titre de la facilité pour la reprise et la résilience, y compris par la possibilité de créer des instruments financiers, en préservant les objectifs au-delà de la date butoir, en particulier dans les États membres où les lacunes en matière de mise en œuvre ou de financement risquent de laisser les investissements stratégiques incomplets; souligne que le financement et l'assistance technique de la BEI peuvent constituer une passerelle essentielle pour garantir que les projets financés par la FRR produisent les effets économiques et sociaux escomptés au-delà de la période de programmation de la facilité;*** |

Or. en

**Amendement 34**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 6**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 6. encourage la BEI à continuer de mettre au point des instruments financiers innovants afin de mobiliser l'épargne privée substantielle de l'Europe en faveur d'investissements productifs, de manière à contribuer à faire progresser l'union de l'épargne et des investissements; | 6. encourage la BEI à continuer de mettre au point des instruments financiers innovants afin de mobiliser l'épargne privée substantielle de l'Europe en faveur d'investissements productifs, ***notamment en incitant les investisseurs institutionnels à soutenir le capital-risque,*** de manière à contribuer à faire progresser l'union de l'épargne et des investissements; |

Or. en

**Amendement 35**
**Karlo Ressler**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 6**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 6. encourage la BEI à continuer de mettre au point des instruments financiers innovants afin de mobiliser l'épargne privée substantielle de l'Europe en faveur d'investissements productifs, de manière à contribuer à faire progresser l'union de l'épargne et des investissements; | 6. encourage la BEI à continuer de mettre au point des instruments financiers innovants afin de mobiliser l'épargne privée substantielle de l'Europe en faveur d'investissements productifs, de manière à contribuer à faire progresser l'union de l'épargne et des investissements; ***souligne que les investissements soutenus par la BEI devraient comporter des analyses d'impact sur la compétitivité pour faire en sorte que les fonds de l'Union soutiennent véritablement l'innovation, la productivité et l'expansion du marché dans les secteurs industriels clés;*** |

Or. en

**Amendement 36**
**Angéline Furet, Julien Sanchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 6**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 6. encourage la BEI à continuer de mettre au point des instruments financiers innovants afin de mobiliser l'épargne privée substantielle de l'Europe en faveur d'investissements productifs, ***de manière à contribuer à faire progresser l'union de l'épargne et des investissements***; | 6. encourage la BEI à continuer de mettre au point des instruments financiers innovants afin de mobiliser l'épargne privée substantielle de l'Europe en faveur d'investissements productifs ***visant à soutenir l'économie réelle et la réindustrialisation, dans le strict respect des cadres financiers nationaux***; |

Or. en

**Amendement 37**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***6 bis. rappelle que la BEI a été la première à émettre des obligations vertes et est aujourd'hui la plus grande émettrice multidevises de ce type d'obligations; se réjouit que, le 2 avril 2025, la BEI ait émis sa première obligation climatiquement responsable conforme au règlement sur les obligations vertes européennes; souligne le rôle déterminant que joue la BEI dans le développement du marché des obligations vertes en fournissant des solutions de financement aux entreprises durables;*** |

Or. en

**Amendement 38**
**Fernando Navarrete Rojas**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***6 bis. rappelle que certains secteurs stratégiques de l'industrie de la défense et de la sécurité continuent d'être confrontés à des restrictions de financement de la BEI, ce qui décourage les investissements privés; constate qu'en dépit de la décision de la BEI du 21 mars 2025 d'étendre l'éligibilité, il subsiste des obstacles qui entravent la pleine mobilisation de capitaux privés en faveur de la sécurité européenne[1 bis];*** |

[1 bis] ***https://www.eib.org/en/press/all/2025-156-eib-steps-up-financing-for-european-security-and-defence-and-critical-raw-materials***

Or. en

**Amendement 39**
**Alexander Jungbluth**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***6 bis. souligne que le recours croissant à des instruments financiers complexes et de financements mixtes rend difficile la traçabilité de l'utilisation des fonds et peut affaiblir le contrôle démocratique; demande, par conséquent, une hiérarchisation accrue des modes de financement transparents et directement compréhensibles;*** |

Or. de

**Amendement 40**
**Carla Tavares**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***6 bis. souligne que la BEI doit maintenir l'équilibre de son portefeuille entre toutes ses missions fondamentales, dont la sécurité et la défense, le climat, la cohésion, l'innovation, la coopération et le développement;*** |

Or. en

**Amendement 41**
**Fernando Navarrete Rojas**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 6 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***6 ter. invite le conseil des gouverneurs de la Banque européenne d'investissement (BEI) à continuer d'adapter les pratiques de la BEI en matière de prêts à l'industrie de la défense, notamment en réévaluant la liste des activités exclues et en augmentant le volume des financements disponibles dans le domaine de la sécurité et de la défense, comme indiqué dans les conclusions du Conseil européen du 6 mars 2025[2 bis];*** |
| | ***2 bis https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2025/03/06/european-council-conclusions-on-european-defence/*** |

Or. en

**Amendement 42**
**Angéline Furet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 7. s'inquiète du fait que l'Union risque de perdre des capitaux, des talents et des capacités d'innovation au profit de concurrents mondiaux plus dynamiques, et qu'elle continue d'accuser un retard dans le développement des technologies génériques clés; se félicite du lancement du programme TechEU, qui s'appuie sur le | 7. s'inquiète du fait que l'Union risque de perdre des capitaux, des talents et des capacités d'innovation au profit de concurrents mondiaux plus dynamiques, et qu'elle continue d'accuser un retard dans le développement des technologies génériques clés; se félicite du lancement du programme TechEU, qui s'appuie sur le |

| | |
|---|---|
| succès de l'initiative Champions technologiques européens et mobilise jusqu'à 250 milliards d'EUR d'investissements; demande que ce programme donne la priorité aux investissements capables d'être compétitifs à l'échelle mondiale et de contribuer à ***une croissance durable à long terme***; | succès de l'initiative Champions technologiques européens et mobilise jusqu'à 250 milliards d'EUR d'investissements; demande que ce programme donne la priorité aux investissements capables d'être compétitifs à l'échelle mondiale et de contribuer à ***la réindustrialisation ainsi qu'à la souveraineté technologique et stratégique des États membres***; |
| | Or. en |

**Amendement 43**
**Karlo Ressler**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 7. s'inquiète du fait que l'Union risque de perdre des capitaux, des talents et des capacités d'innovation au profit de concurrents mondiaux plus dynamiques, et qu'elle continue d'accuser un retard dans le développement des technologies génériques clés; se félicite du lancement du programme TechEU, qui s'appuie sur le succès de l'initiative Champions technologiques européens et mobilise jusqu'à 250 milliards d'EUR d'investissements; demande que ce programme donne la priorité aux investissements capables d'être compétitifs à l'échelle mondiale et de contribuer à une croissance durable à long terme; | 7. s'inquiète du fait que l'Union risque de perdre des capitaux, des talents et des capacités d'innovation au profit de concurrents mondiaux plus dynamiques, et qu'elle continue d'accuser un retard dans le développement des technologies génériques clés; se félicite du lancement du programme TechEU, qui s'appuie sur le succès de l'initiative Champions technologiques européens et mobilise jusqu'à 250 milliards d'EUR d'investissements; demande que ce programme donne la priorité aux investissements capables d'être compétitifs à l'échelle mondiale et de contribuer à une croissance durable à long terme***, de renforcer les chaînes d'approvisionnement européennes et de réduire les dépendances stratégiques***; ***souligne la nécessité d'accroître les investissements dans les technologies et les secteurs européens essentiels à la résilience à long terme, notamment les semi-conducteurs, les chaînes de valeur des batteries, la souveraineté numérique*** |

***et la fabrication de technologies propres;***

Or. en

**Amendement 44**
**Fernando Navarrete Rojas**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 7. s'inquiète du fait que l'Union risque de perdre des capitaux, des talents et des capacités d'innovation au profit de concurrents mondiaux plus dynamiques, et qu'elle continue d'accuser un retard dans le développement des technologies génériques clés; se félicite du lancement du programme TechEU, qui s'appuie sur le succès de l'initiative Champions technologiques européens et mobilise jusqu'à 250 milliards d'EUR d'investissements; demande que ce programme donne la priorité aux investissements capables d'être compétitifs à l'échelle mondiale et de contribuer à une croissance durable à long terme; | 7. s'inquiète du fait que l'Union risque de perdre des capitaux, des talents et des capacités d'innovation au profit de concurrents mondiaux plus dynamiques, et qu'elle continue d'accuser un retard dans le développement des technologies génériques clés; se félicite du lancement du programme TechEU, qui s'appuie sur le succès de l'initiative Champions technologiques européens et mobilise jusqu'à 250 milliards d'EUR d'investissements; demande que ce programme donne la priorité aux investissements capables d'être compétitifs à l'échelle mondiale et de contribuer à une croissance durable à long terme; ***encourage la BEI à augmenter la part des financements prévus jusqu'en 2027; demande une allocation équilibrée et complète des ressources dans le cadre du programme TechEU afin de veiller à ce que la compétitivité soit considérée comme une priorité parallèlement à d'autres objectifs fondamentaux;*** |

Or. en

**Amendement 45**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 7. s'inquiète du fait que l'Union risque de perdre des capitaux, des talents et des capacités d'innovation au profit de concurrents mondiaux plus dynamiques, et qu'elle continue d'accuser un retard dans le développement des technologies génériques clés; se félicite du lancement du programme TechEU, qui s'appuie sur le succès de l'initiative Champions technologiques européens et mobilise jusqu'à 250 milliards d'EUR d'investissements; demande que ce programme donne la priorité aux investissements capables d'être compétitifs à l'échelle mondiale et de contribuer à une croissance durable à long terme; | 7. s'inquiète du fait que l'Union risque de perdre des capitaux, des talents et des capacités d'innovation au profit de concurrents mondiaux plus dynamiques, et qu'elle continue d'accuser un retard dans le développement des technologies génériques clés; se félicite du lancement du programme TechEU, qui s'appuie sur le succès de l'initiative Champions technologiques européens et mobilise jusqu'à 250 milliards d'EUR d'investissements; demande que ce programme donne la priorité aux investissements capables d'être compétitifs à l'échelle mondiale et de contribuer à une croissance durable à long terme; ***souligne qu'il faut accélérer le déploiement de tels programmes afin de suivre le rythme de l'innovation et d'être en phase avec les start-ups;*** |

Or. en

**Amendement 46**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***7 bis. souligne que la BEI pourrait prendre davantage de risques sans compromettre sa notation AAA; préconise, en ce sens, une augmentation du budget du FEI consacré à l'écosystème de capital-risque de l'Union, conformément à la recommandation du rapport Draghi; demande également l'introduction de garanties des premières pertes et d'instruments convertibles destinés aux jeunes pousses et aux entreprises en expansion;*** |

Or. en

**Amendement 47**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 8. ***constate*** que près de 60 % des financements de la BEI en 2025 ont été consacrés à la transition ***vers une économie à faible intensité de carbone***; invite la BEI à renforcer la compétitivité et la sécurité économique en favorisant une transition prévisible et abordable; soutient les investissements dans l'ensemble des chaînes de valeur industrielles***, y compris les technologies à faible intensité de carbone,*** afin de permettre des trajectoires économiquement durables vers la décarbonation; | 8. ***souligne*** que près de 60 % des financements de la BEI en 2025 ont été consacrés à la transition ***écologique***; invite la BEI à renforcer la compétitivité et la sécurité économique en favorisant une transition ***écologique,*** prévisible et abordable; soutient les investissements dans l'ensemble des chaînes de valeur industrielles afin de permettre des trajectoires économiquement durables vers la décarbonation; ***invite le FEI à accroître la proportion de ses investissements qui ont une incidence positive sur l'environnement et à fixer des conditions de durabilité;*** |

Or. en

**Amendement 48**
**Isabel Benjumea Benjumea**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 8. constate que près de 60 % des financements de la BEI en 2025 ont été consacrés à la transition vers une économie à faible intensité de carbone; invite la BEI à renforcer la compétitivité ***et*** la sécurité économique en favorisant une transition prévisible et abordable; soutient les investissements dans l'ensemble des | 8. constate que près de 60 % des financements de la BEI en 2025 ont été consacrés à la transition vers une économie à faible intensité de carbone; invite la BEI à renforcer la compétitivité***,*** la sécurité économique ***et la base industrielle*** en favorisant une transition prévisible et abordable***, en évitant de faire peser des*** |

| | |
|---|---|
| chaînes de valeur industrielles, y compris les technologies à faible intensité de carbone, afin de permettre des trajectoires économiquement durables vers la décarbonation; | ***charges excessives sur l'industrie et les ménages***; soutient les investissements dans l'ensemble des chaînes de valeur industrielles, y compris les technologies à faible intensité de carbone, afin de permettre des trajectoires économiquement durables vers la décarbonation ***portées par l'innovation et compétitives à l'échelle mondiale, tout en renforçant l'autonomie stratégique de l'Europe***; |

Or. es

**Amendement 49**
**Fernando Navarrete Rojas**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 8. constate que près de 60 % des financements de la BEI en 2025 ont été consacrés à la transition vers une économie à faible intensité de carbone; invite la BEI à renforcer la compétitivité ***et*** la sécurité ***économique en favorisant une transition prévisible et abordable***; soutient les investissements dans l'ensemble des chaînes de valeur industrielles, y compris les technologies à faible intensité de carbone, ***afin de permettre des trajectoires économiquement durables vers la décarbonation***; | 8. constate que près de 60 % des financements de la BEI en 2025 ont été consacrés à la transition vers une économie à faible intensité de carbone; invite la BEI à renforcer la compétitivité, ***la défense,*** la sécurité***, ainsi que les investissements***; soutient les investissements dans l'ensemble des chaînes de valeur industrielles, y compris les technologies à faible intensité de carbone, ***lorsque ces investissements sont motivés par l'innovation et ont clairement le potentiel de renforcer la compétitivité du marché et l'autonomie stratégique européenne***; |

Or. en

**Amendement 50**
**Karlo Ressler**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 8. constate que près de 60 % des financements de la BEI en 2025 ont été consacrés à la transition vers une économie à faible intensité de carbone; invite la BEI à renforcer la compétitivité et la sécurité économique en favorisant une transition prévisible et abordable; soutient les investissements dans l'ensemble des chaînes de valeur industrielles, y compris les technologies à faible intensité de carbone, afin de permettre des trajectoires économiquement durables vers la décarbonation; | 8. constate que près de 60 % des financements de la BEI en 2025 ont été consacrés à la transition vers une économie à faible intensité de carbone***; souligne que les investissements en faveur du climat et de l'environnement devraient contribuer à renforcer la base industrielle, la productivité et la compétitivité mondiale de l'Europe***; invite la BEI à renforcer la compétitivité et la sécurité économique en favorisant une transition prévisible et abordable; soutient les investissements dans l'ensemble des chaînes de valeur industrielles, y compris les technologies à faible intensité de carbone, afin de permettre des trajectoires économiquement durables vers la décarbonation; |

Or. en

**Amendement 51**
**Angéline Furet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 8. constate que près de 60 % des financements de la BEI en 2025 ont été consacrés à la transition vers une économie à faible intensité de carbone; invite la BEI à renforcer la compétitivité et la sécurité économique en favorisant une transition prévisible et abordable; soutient les investissements dans l'ensemble des chaînes de valeur industrielles, y compris les technologies à faible intensité de carbone, afin de permettre des trajectoires économiquement durables vers la décarbonation; | 8. constate que près de 60 % des financements de la BEI en 2025 ont été consacrés à la transition vers une économie à faible intensité de carbone; invite la BEI à renforcer la compétitivité et la sécurité économique en favorisant une transition prévisible et abordable; soutient les investissements dans l'ensemble des chaînes de valeur industrielles, y compris les technologies à faible intensité de carbone, afin de permettre des trajectoires économiquement durables vers la décarbonation***, ce qui garantit la survie de la base industrielle européenne***; |

Or. en

**Amendement 52**
**Georgios Aftias**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 8. constate que près de 60 % des financements de la BEI en 2025 ont été consacrés à la transition vers une économie à faible intensité de carbone; invite la BEI à renforcer la compétitivité et la sécurité économique en favorisant une transition prévisible et abordable; soutient les investissements dans l'ensemble des chaînes de valeur industrielles, y compris les technologies à faible intensité de carbone, afin de permettre des trajectoires économiquement durables vers la décarbonation; | 8. constate que près de 60 % des financements de la BEI en 2025 ont été consacrés à la transition vers une économie à faible intensité de carbone; invite la BEI à renforcer la compétitivité et la sécurité économique en favorisant une transition ***équitable,*** prévisible et abordable; soutient les investissements dans l'ensemble des chaînes de valeur industrielles, y compris les technologies à faible intensité de carbone, afin de permettre des trajectoires économiquement durables vers la décarbonation; |

Or. en

**Amendement 53**
**Georgios Aftias**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 8. constate que près de 60 % des financements de la BEI en 2025 ont été consacrés à la transition vers une économie à faible intensité de carbone; invite la BEI à renforcer la compétitivité et la sécurité économique en favorisant une transition prévisible et abordable; soutient les investissements dans l'ensemble des chaînes de valeur industrielles, y compris les technologies à faible intensité de carbone, afin de permettre des trajectoires économiquement durables vers la décarbonation; | 8. constate que près de 60 % des financements de la BEI en 2025 ont été consacrés à la transition vers une économie à faible intensité de carbone; invite la BEI à renforcer la compétitivité et la sécurité économique en favorisant une transition prévisible***, équitable,*** et abordable; soutient les investissements dans l'ensemble des chaînes de valeur industrielles, y compris les technologies à faible intensité de carbone, afin de permettre des trajectoires économiquement durables vers la décarbonation; |

Or. en

**Amendement 54**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***8 bis. rappelle que la transition écologique doit être inclusive et équitable et que les investissements écologiques doivent être viables, et attend donc de la BEI qu'elle mette ses prêts, ses instruments financiers, son assistance technique et ses services de conseil à la disposition des citoyens et des entreprises en proie à des difficultés socio-économiques provoquées par leurs efforts pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 au plus tard; invite la BEI à soutenir en priorité des projets offrant un accès abordable aux énergies renouvelables, au logement et aux services publics ainsi que des initiatives menées par les collectivités et des projets de petite taille particulièrement axés sur la lutte contre la précarité énergétique;*** |

Or. en

**Amendement 55**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***8 ter. rappelle que les technologies propres renforcent la souveraineté de l'Union et sont essentielles à la*** |

***compétitivité, mais qu'elles sont soumises à des problèmes de financement encore plus conséquents en raison du surcoût écologique par rapport aux technologies existantes; invite dès lors instamment la BEI à maintenir son rôle de banque du climat et à continuer de donner la priorité aux investissements dans les technologies propres; souligne que le rapport Draghi demande la mise en place de davantage de systèmes publics de garantie et de contre-garantie pour couvrir les risques d'investissement des projets de fabrication de technologies propres;***

Or. en

**Amendement 56**
**Fernando Navarrete Rojas**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 9. constate ***avec satisfaction*** que la BEI a fourni 16 milliards d'EUR de financement aux petites entreprises et aux jeunes pousses en 2025; souligne que l'amélioration de l'accès au financement, en particulier au capital-risque et aux fonds destinés aux entreprises en expansion, est essentielle pour soutenir la croissance d'entreprises européennes compétitives; | 9. constate que la BEI a fourni 16 milliards d'EUR de financement aux petites entreprises et aux jeunes pousses en 2025; souligne que l'amélioration de l'accès au financement, en particulier au capital-risque et aux fonds destinés aux entreprises en expansion, est essentielle pour soutenir la croissance d'entreprises européennes compétitives; ***est d'avis que les efforts visant à mobiliser des ressources supplémentaires pour les PME et les entreprises en expansion devraient être renforcés afin de garantir qu'elles puissent être compétitives à l'échelle internationale;*** |

Or. en

**Amendement 57**
**Carla Tavares**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 9. constate ***avec satisfaction*** que la BEI a fourni 16 milliards d'EUR de financement aux petites entreprises et aux jeunes pousses en 2025; souligne que l'amélioration de l'accès au financement, en particulier au capital-risque et aux fonds destinés aux entreprises en expansion, est essentielle pour soutenir la croissance d'entreprises européennes compétitives; | 9. constate que la BEI a fourni 16 milliards d'EUR de financement aux petites entreprises et aux jeunes pousses en 2025; souligne que l'amélioration de l'accès au financement, en particulier au capital-risque et aux fonds destinés aux entreprises en expansion, est essentielle pour soutenir la croissance d'entreprises européennes compétitives; |

Or. en

**Amendement 58**
**Isabel Benjumea Benjumea**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 9. constate avec satisfaction que la BEI a fourni 16 milliards d'EUR de financement aux petites entreprises et aux jeunes pousses en 2025; souligne que l'amélioration de l'accès au financement, en particulier au capital-risque et aux fonds destinés aux entreprises en expansion, est essentielle pour soutenir la croissance d'entreprises européennes compétitives; | 9. constate avec satisfaction que la BEI a fourni 16 milliards d'EUR de financement aux petites entreprises et aux jeunes pousses en 2025; souligne que l'amélioration de l'accès au financement, en particulier au capital-risque***, au capital-investissement*** et aux fonds destinés aux entreprises en expansion, est essentielle pour soutenir la croissance***, l'innovation et l'internationalisation*** d'entreprises européennes compétitives***, en particulier les PME***; ***demande que des efforts supplémentaires soient déployés pour combler le déficit de financement des entreprises à forte croissance et pour favoriser un marché européen des capitaux plus dynamique et plus intégré;*** |

Or. es

**Amendement 59**
**Georgios Aftias**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 9. constate avec satisfaction que la BEI a fourni 16 milliards d'EUR de financement aux petites entreprises et aux jeunes pousses en 2025; souligne que l'amélioration de l'accès au financement, en particulier au capital-risque et aux fonds destinés aux entreprises en expansion, est essentielle pour soutenir la croissance d'entreprises européennes compétitives; | 9. constate avec satisfaction que la BEI a fourni 16 milliards d'EUR de financement aux petites entreprises et aux jeunes pousses en 2025; souligne que l'amélioration de l'accès au financement, en particulier au capital-risque et aux fonds destinés aux entreprises en expansion, est essentielle pour soutenir la croissance d'entreprises européennes compétitives; ***invite la BEI à accroître son financement en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) dans l'ensemble de l'Union, en accordant une attention particulière à celles situées dans le sud de l'Europe;*** |

Or. en

**Amendement 60**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 9. constate avec satisfaction que la BEI a fourni 16 milliards d'EUR de financement aux petites entreprises et aux jeunes pousses en 2025; souligne que l'amélioration de l'accès au financement, en particulier au capital-risque et aux fonds destinés aux entreprises en expansion, est essentielle pour soutenir la croissance d'entreprises européennes compétitives; | 9. constate avec satisfaction que la BEI a fourni 16 milliards d'EUR de financement aux petites entreprises et aux jeunes pousses en 2025; souligne que l'amélioration de l'accès au financement, en particulier au capital-risque et aux fonds destinés aux entreprises en expansion, est essentielle pour soutenir la croissance d'entreprises européennes compétitives; ***encourage le FEI à lancer davantage d'initiatives en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion et à*** |

***étudier la possibilité d'investir dans des fonds de fonds;***

Or. en

**Amendement 61**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***9 bis. invite le FEI à proposer une garantie de retour volontaire pour les fonds de fonds qui atteignent un panier d'investissement minimal de 200 jeunes pousses, dont les rendements seraient plafonnés à 6 % et dont les rendements supérieurs à 6 % seraient restitués et réinvestis de la même manière, étant précisé que les fonds de fonds qui bénéficient de ce système se voient décerner un label reconnaissable par le mécanisme et visent le co-investissement par des investisseurs institutionnels et des investisseurs de détail;*** |

Or. en

**Amendement 62**
**Karlo Ressler**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 10. invite la BEI à simplifier et à accélérer encore les procédures de demande et d'approbation, à réduire les charges administratives et à allouer les fonds sur la base de l'efficacité, de la viabilité économique et de l'impact | 10. invite la BEI à simplifier et à accélérer encore les procédures de demande et d'approbation, à réduire les charges administratives et à allouer les fonds sur la base de l'efficacité, de la viabilité économique et de l'impact |

| | |
|---|---|
| mesurable; demande que des évaluations ex post proportionnées soient mises en place afin de garantir une utilisation efficace des ressources et d'attirer des investissements privés; | mesurable; demande***, en particulier, un meilleur accès au financement pour les PME et les jeunes pousses, notamment au moyen de critères et de procédures d'éligibilité simplifiés dans le cadre d'InvestEU et du FEI, en particulier dans les régions moins développées et rurales***; ***demande*** que des évaluations ex post proportionnées soient mises en place afin de garantir une utilisation efficace des ressources et d'attirer des investissements privés; |

Or. en

**Amendement 63**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 10. invite la BEI à simplifier et à accélérer encore les procédures de demande et d'approbation, à réduire les charges administratives et à allouer les fonds sur la base de l'efficacité, de la viabilité économique et de l'impact mesurable; demande que des évaluations ex post proportionnées soient mises en place afin de garantir une utilisation efficace des ressources et d'attirer des investissements privés; | 10. invite la BEI à simplifier et à accélérer encore les procédures de demande et d'approbation, à réduire les charges administratives***, en veillant à ce que les conditions préalables et les exigences en matière de rapports soient proportionnées à la valeur d'allocation et/ou à la taille du bénéficiaire, sans compromettre les normes financières,*** et à allouer les fonds sur la base de l'efficacité, de la viabilité économique et de l'impact mesurable; demande que des évaluations ex post proportionnées soient mises en place afin de garantir une utilisation efficace des ressources et d'attirer des investissements privés; |

Or. en

**Amendement 64**
**Damian Boeselager**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***10 bis. souligne que la sécurité de l'approvisionnement en matières premières critiques est cruciale pour la transition écologique et numérique, le secteur de la défense et la base industrielle de l'Union en général; rappelle le rôle joué par la BEI dans l'Alliance européenne pour les matières premières ainsi que l'objectif de l'Union de devenir plus autonome dans l'approvisionnement en matières premières critiques; souligne l'importance, pour l'économie circulaire, de disposer d'une approche des matières premières critiques fondée sur le recyclage et la réutilisation afin de réduire la dépendance de l'Union à l'égard des pays tiers et de renforcer son autonomie stratégique; invite dès lors la BEI à investir davantage dans le secteur des matières premières critiques afin d'en renforcer la résilience, en mettant tout particulièrement l'accent sur le recyclage des matières premières secondaires;*** |

Or. en

**Amendement 65**
**Victor Negrescu**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***10 bis. invite la BEI à renforcer son soutien aux petits bénéficiaires, y compris les collectivités locales et régionales, les municipalités et les petites et moyennes entreprises, en mettant au point des*** |

***instruments financiers spécifiques assortis de conditions d'accès simplifiées, de seuils de cofinancement plus bas et d'une assistance technique renforcée, en veillant à ce que les financements de la BEI parviennent à ceux qui en ont le plus besoin et qui disposent des capacités administratives les moins importantes;***

Or. en

**Amendement 66**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***10 ter. demande une coordination renforcée au niveau de l'Union en ce qui concerne les matières premières critiques, y compris une coopération plus étroite entre la BEI, les organismes de crédit à l'exportation et les autres institutions financières publiques; constate que l'Union est à la traîne par rapport à ses concurrents tels que le Canada, les États-Unis et l'Australie, qui appliquent des approches de financement «pangouvernementales» plus coordonnées;*** |

Or. en

**Amendement 67**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10 quater (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|

***10 quater. souligne que tous les projets soutenus dans le domaine des matières premières critiques doivent respecter des normes environnementales et sociales élevées et appliquer les meilleures techniques disponibles (MTD); invite la BEI à améliorer la transparence dans la sélection et le financement des projets relatifs aux matières premières critiques;***

Or. en

**Amendement 68**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10 quinquies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***10 quinquies. demande que toutes les politiques sectorielles de prêt respectent pleinement les engagements en matière de climat et d'environnement; demande à nouveau que chaque projet comporte une évaluation solide des solutions de remplacement à moindre intensité de carbone et des «émissions de catégorie 3»;*** |

Or. en

**Amendement 69**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10 sexies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***10 sexies. rappelle l'engagement de la BEI en faveur de la convention sur la diversité biologique et du cadre mondial*** |

| | |
|---|---|
| | ***de la biodiversité pour l'après-2020, y compris la cohérence avec le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important»; exhorte la BEI à aligner pleinement sa politique environnementale et sociale en conséquence; se félicite de l'accord de la BEI et de l'AEE visant à approfondir leur collaboration sur les actions en faveur de la biodiversité et du climat; salue la collaboration de la BEI avec le WWF visant à concevoir des solutions fondées sur la nature;*** |

Or. en

**Amendement 70**
**Carla Tavares**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 11. souligne que la compétitivité industrielle repose sur des prix de l'énergie prévisibles et abordables; rappelle que la volatilité de l'énergie reste un risque structurel pour l'économie de l'Union en raison des enjeux géopolitiques et des contraintes d'approvisionnement; ***se félicite de l'accent mis par la BEI en 2026 sur le renforcement de la compétitivité et de la sécurité;*** | 11. souligne que la compétitivité industrielle repose sur des prix de l'énergie prévisibles et abordables; rappelle que la volatilité de l'énergie reste un risque structurel pour l'économie de l'Union en raison des enjeux géopolitiques et des contraintes d'approvisionnement; |

Or. en

**Amendement 71**
**Georgios Aftias**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 11. souligne que la compétitivité | 11. souligne que la compétitivité |

| | |
|---|---|
| industrielle repose sur des prix de l'énergie prévisibles et abordables; rappelle que la volatilité de l'énergie reste un risque structurel pour l'économie de l'Union en raison des enjeux géopolitiques et des contraintes d'approvisionnement; se félicite de l'accent mis par la BEI en 2026 sur le renforcement de la compétitivité et de la sécurité; | industrielle repose sur des prix de l'énergie prévisibles et abordables; rappelle que la volatilité de l'énergie reste un risque structurel pour l'économie de l'Union en raison des enjeux géopolitiques et des contraintes d'approvisionnement; se félicite de l'accent mis par la BEI en 2026 sur le renforcement de la compétitivité et de la sécurité; ***invite la BEI à soutenir les projets d'infrastructures énergétiques stratégiques tels que les interconnexions électriques en Méditerranée, dans le cadre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, afin d'alléger les prix élevés de l'énergie pour les ménages et d'améliorer l'approvisionnement énergétique;*** |
| | Or. en |

**Amendement 72**
**Carla Tavares**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 12**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 12. constate ***avec satisfaction*** qu'en 2025, la BEI a enregistré 33 milliards d'EUR de financement en faveur de la sécurité énergétique de l'Europe, soutenant un investissement total de 108 milliards d'EUR, dont 11 milliards d'EUR pour les sources d'énergie renouvelables en 2025; ***demande que les politiques en matière de climat et d'énergie soient mises en œuvre de manière pragmatique et neutre sur le plan technologique, en veillant à financer des solutions rentables qui garantissent une énergie abordable, la fiabilité du système et le développement des infrastructures;*** | 12. constate qu'en 2025, la BEI a enregistré 33 milliards d'EUR de financement en faveur de la sécurité énergétique de l'Europe, soutenant un investissement total de 108 milliards d'EUR, dont 11 milliards d'EUR pour les sources d'énergie renouvelables en 2025; |
| | Or. en |

**Amendement 73**
**Karlo Ressler**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 12**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 12. constate avec satisfaction qu'en 2025, la BEI a enregistré 33 milliards d'EUR de financement en faveur de la sécurité énergétique de l'Europe, soutenant un investissement total de 108 milliards d'EUR, dont 11 milliards d'EUR pour les sources d'énergie renouvelables en 2025; demande que les politiques en matière de climat et d'énergie soient mises en œuvre de manière pragmatique et neutre sur le plan technologique, en veillant à financer des solutions rentables qui garantissent une énergie abordable, la fiabilité du système et le développement des infrastructures; | 12. constate avec satisfaction qu'en 2025, la BEI a enregistré 33 milliards d'EUR de financement en faveur de la sécurité énergétique de l'Europe, soutenant un investissement total de 108 milliards d'EUR, dont 11 milliards d'EUR pour les sources d'énergie renouvelables en 2025; demande que les politiques en matière de climat et d'énergie soient mises en œuvre de manière pragmatique et neutre sur le plan technologique, en veillant à financer des solutions rentables ***et axées sur un impact économique mesurable,*** qui garantissent une énergie abordable, la fiabilité du système et le développement des infrastructures; |

Or. en

**Amendement 74**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 12**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 12. constate avec satisfaction qu'en 2025, la BEI a enregistré 33 milliards d'EUR de financement en faveur de la sécurité énergétique de l'Europe, soutenant un investissement total de 108 milliards d'EUR, dont 11 milliards d'EUR pour les sources d'énergie renouvelables en 2025; demande que les politiques en matière de climat et d'énergie soient mises en œuvre de manière pragmatique et ***neutre*** sur le plan technologique, en veillant à financer | 12. constate avec satisfaction qu'en 2025, la BEI a enregistré 33 milliards d'EUR de financement en faveur de la sécurité énergétique de l'Europe, soutenant un investissement total de 108 milliards d'EUR, dont 11 milliards d'EUR pour les sources d'énergie renouvelables en 2025; demande que les politiques en matière de climat et d'énergie soient mises en œuvre de manière pragmatique et ***durable*** sur le plan technologique, en veillant à financer |

| | |
|---|---|
| des solutions rentables qui garantissent une énergie abordable, la fiabilité du système ***et le développement des infrastructures***; | des solutions rentables qui garantissent une énergie abordable, ***la décarbonation rapide, l'indépendance stratégique et*** la fiabilité du système; |

Or. en

**Amendement 75**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***12 bis. se félicite du rôle de la BEI en tant que banque du climat et de son alignement sur le cadre de l'Union en matière de finance durable, notamment par l'intégration des critères de taxinomie; rappelle que tous les flux financiers de la BEI doivent être pleinement compatibles avec l'objectif de neutralité climatique de l'Union d'ici à 2050 et avec les objectifs climatiques à l'horizon 2030; souligne que toutes les entreprises clientes des financements de la BEI sont contractuellement tenues de publier une stratégie crédible d'alignement sur les objectifs de l'accord de Paris («plans de décarbonation»); invite la BEI à évaluer systématiquement la crédibilité de ces plans et à s'abstenir de signer de nouveaux engagements financiers avec des entreprises qui ne respectent pas les critères de décarbonation compatibles avec l'objectif de 1,5 degré; demande de mettre davantage l'accent sur les investissements ayant des incidences claires et mesurables sur la réduction des émissions et de limiter davantage les projets préjudiciables à l'environnement;*** |

Or. en

**Amendement 76**
**Carla Tavares**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***12 bis. soutient le rôle de la BEI en tant que banque du climat et de son alignement sur le cadre de l'Union en matière de finance durable, notamment par l'intégration des critères de taxinomie; rappelle que tous les flux financiers de la BEI doivent être pleinement compatibles avec l'objectif de neutralité climatique de l'Union d'ici à 2050 et avec les objectifs climatiques à l'horizon 2030;*** |

Or. en

**Amendement 77**
**Carla Tavares**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 12 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***12 ter. souligne la nécessité d'investir davantage dans l'adaptation au changement climatique et la résilience à celui-ci; encourage la poursuite de la recherche et du développement, ainsi que les technologies innovantes, en matière de préparation au changement climatique; invite la BEI à maintenir et, si possible, à revoir à la hausse son ambition de réorienter davantage de flux de capitaux vers des activités durables; met l'accent sur le fait que le respect du critère de la taxinomie consistant à «ne pas causer de préjudice important» devrait servir de norme minimale pour toutes ses activités*** |

***de financement;***

Or. en

**Amendement 78**
**Fernando Navarrete Rojas**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 13**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 13. soutient le plan d'action de la BEI de mars 2025 qui vise à renforcer les capacités européennes en matière de sécurité et de défense; ***se félicite*** de l'octroi de 4 milliards d'EUR supplémentaires de nouveaux financements, ce qui représente près de 5 % du total des investissements de la BEI dans l'Union; souligne que le soutien financier de la BEI en faveur de la mobilité militaire, des infrastructures stratégiques et des technologies de pointe est essentiel pour favoriser l'intégration des marchés et renforcer les intérêts européens communs; soutient l'élargissement du champ d'application des investissements au-delà des biens à double usage afin de permettre le financement d'un large éventail d'infrastructures et d'équipements militaires; se félicite de la mise à jour des critères d'éligibilité visant à renforcer le soutien aux petites et moyennes entreprises et aux start-ups grâce à des instruments financiers sur mesure, tels que le capital-risque, les prises de participation et les lignes de crédit spécifiques; | 13. soutient le plan d'action de la BEI de mars 2025 qui vise à renforcer les capacités européennes en matière de sécurité et de défense; ***prend note*** de l'octroi de 4 milliards d'EUR supplémentaires de nouveaux financements, ce qui représente près de 5 % du total des investissements de la BEI dans l'Union***; rappelle l'évolution des priorités de l'Union à court et moyen terme, qui a exercé une pression considérable sur les budgets nationaux en ce qui concerne les investissements dans la défense et la sécurité; souligne que, compte tenu du mandat de la BEI visant à soutenir les objectifs de l'Union, la Banque devrait renforcer encore son engagement et apporter une plus grande complémentarité aux efforts nationaux dans ces secteurs stratégiques***; souligne que le soutien financier de la BEI en faveur de la mobilité militaire, des infrastructures stratégiques et des technologies de pointe est essentiel pour favoriser l'intégration des marchés et renforcer les intérêts européens communs; soutient l'élargissement du champ d'application des investissements au-delà des biens à double usage afin de permettre le financement d'un large éventail d'infrastructures et d'équipements militaires; se félicite de la mise à jour des critères d'éligibilité visant à renforcer le soutien aux petites et moyennes entreprises et aux start-ups grâce à des instruments financiers sur mesure, tels que le capital- |

risque, les prises de participation et les lignes de crédit spécifiques;

Or. en

**Amendement 79**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 13**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 13. soutient le plan d'action de la BEI de mars 2025 qui vise à renforcer les capacités européennes en matière de sécurité et de défense; se félicite de l'octroi de 4 milliards d'EUR supplémentaires de nouveaux financements, ce qui représente près de 5 % du total des investissements de la BEI dans l'Union; souligne que le soutien financier de la BEI en faveur de la mobilité militaire, des infrastructures stratégiques et des technologies de pointe est essentiel pour favoriser l'intégration des marchés et renforcer les intérêts européens communs; ***soutient l'élargissement du champ d'application des investissements au-delà des biens à double usage afin de permettre le financement d'un large éventail d'infrastructures et d'équipements militaires;*** se félicite de la mise à jour des critères d'éligibilité visant à renforcer le soutien aux petites et moyennes entreprises et aux start-ups grâce à des instruments financiers sur mesure, tels que le capital-risque, les prises de participation et les lignes de crédit spécifiques; | 13. soutient le plan d'action de la BEI de mars 2025 qui vise à renforcer les capacités européennes en matière de sécurité et de défense; se félicite de l'octroi de 4 milliards d'EUR supplémentaires de nouveaux financements, ce qui représente près de 5 % du total des investissements de la BEI dans l'Union; souligne que le soutien financier de la BEI en faveur de la mobilité militaire, des infrastructures stratégiques et des technologies de pointe est essentiel pour favoriser l'intégration des marchés et renforcer les intérêts européens communs; se félicite de la mise à jour des critères d'éligibilité visant à renforcer le soutien aux petites et moyennes entreprises et aux start-ups grâce à des instruments financiers sur mesure, tels que le capital-risque, les prises de participation et les lignes de crédit spécifiques; ***souligne qu'une augmentation des investissements de la BEI dans le secteur de la défense peut encourager les investissements de banques commerciales dans ce secteur; souligne, plus généralement, le rôle croissant de la BEI dans le soutien à l'architecture de sécurité de l'Union, notamment dans des domaines tels que la cyberrésilience, la protection des infrastructures critiques, les technologies spatiales et à double usage et la sécurité énergétique, qui sont essentiels à l'indépendance et à la préparation aux*** |

***crises de l'Union;***

Or. en

**Amendement 80**
**Georgios Aftias**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 13**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 13. soutient le plan d'action de la BEI de mars 2025 qui vise à renforcer les capacités européennes en matière de sécurité et de défense; se félicite de l'octroi de 4 milliards d'EUR supplémentaires de nouveaux financements, ce qui représente près de 5 % du total des investissements de la BEI dans l'Union; souligne que le soutien financier de la BEI en faveur de la mobilité militaire, des infrastructures stratégiques et des technologies de pointe est essentiel pour favoriser l'intégration des marchés et renforcer les intérêts européens communs; soutient l'élargissement du champ d'application des investissements au-delà des biens à double usage afin de permettre le financement d'un large éventail d'infrastructures et d'équipements militaires; se félicite de la mise à jour des critères d'éligibilité visant à renforcer le soutien aux petites et moyennes entreprises et aux start-ups grâce à des instruments financiers sur mesure, tels que le capital-risque, les prises de participation et les lignes de crédit spécifiques; | 13. soutient le plan d'action de la BEI de mars 2025 qui vise à renforcer les capacités européennes en matière de sécurité et de défense; se félicite de l'octroi de 4 milliards d'EUR supplémentaires de nouveaux financements, ce qui représente près de 5 % du total des investissements de la BEI dans l'Union; souligne que le soutien financier de la BEI en faveur de la mobilité militaire, des infrastructures stratégiques et des technologies de pointe est essentiel pour favoriser l'intégration des marchés et renforcer les intérêts européens communs; soutient l'élargissement du champ d'application des investissements au-delà des biens à double usage afin de permettre le financement d'un large éventail d'infrastructures et d'équipements militaires; se félicite de la mise à jour des critères d'éligibilité visant à renforcer le soutien aux petites et moyennes entreprises et aux start-ups grâce à des instruments financiers sur mesure, tels que le capital-risque, les prises de participation et les lignes de crédit spécifiques; ***rappelle que tout financement à des fins liées à la défense en faveur de pays tiers ou d'entités européennes représentant les intérêts de ces pays devrait respecter les intérêts de sécurité nationale des États membres de l'Union;*** |

Or. en

**Amendement 81**
**Angéline Furet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 13**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 13. soutient le plan d'action de la BEI de mars 2025 qui vise à renforcer les capacités ***européennes*** en matière de sécurité et de défense; se félicite de l'octroi de 4 milliards d'EUR supplémentaires de nouveaux financements, ce qui représente près de 5 % du total des investissements de la BEI dans l'Union; souligne que le soutien financier de la BEI en faveur de la mobilité militaire, des infrastructures stratégiques et des technologies de pointe est essentiel pour ***favoriser l'intégration des marchés et renforcer les intérêts européens communs***; soutient l'élargissement du champ d'application des investissements au-delà des biens à double usage afin de permettre le financement d'un large éventail d'infrastructures et d'équipements militaires; se félicite de la mise à jour des critères d'éligibilité visant à renforcer le soutien aux petites et moyennes entreprises et aux start-ups grâce à des instruments financiers sur mesure, tels que le capital-risque, les prises de participation et les lignes de crédit spécifiques; | 13. soutient le plan d'action de la BEI de mars 2025 qui vise à renforcer les capacités ***des États membres de l'Union*** en matière de sécurité et de défense; se félicite de l'octroi de 4 milliards d'EUR supplémentaires de nouveaux financements, ce qui représente près de 5 % du total des investissements de la BEI dans l'Union; souligne que le soutien financier de la BEI à la mobilité militaire, aux infrastructures stratégiques et aux technologies de pointe est essentiel pour ***soutenir les bases industrielles et technologiques de défense nationale (BITD) et garantir la souveraineté stratégique des États membres***; soutient l'élargissement du champ d'application des investissements au-delà des biens à double usage afin de permettre le financement d'un large éventail d'infrastructures et d'équipements militaires ***produits en Europe***; se félicite de la mise à jour des critères d'éligibilité visant à renforcer le soutien aux petites et moyennes entreprises et aux start-ups grâce à des instruments financiers sur mesure, tels que le capital-risque, les prises de participation et les lignes de crédit spécifiques; |

Or. en

**Amendement 82**
**Carla Tavares**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 13**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|

| | |
|---|---|
| 13. soutient le plan d'action de la BEI de mars 2025 qui vise à renforcer les capacités européennes en matière de sécurité et de défense; se félicite de l'octroi de 4 milliards d'EUR supplémentaires de nouveaux financements, ce qui représente près de 5 % du total des investissements de la BEI dans l'Union; ***souligne*** que le soutien financier de la BEI en faveur de la mobilité militaire, des infrastructures stratégiques et des technologies de pointe est ***essentiel*** pour favoriser l'intégration des marchés et renforcer les intérêts européens communs***; soutient l'élargissement du champ d'application des investissements au-delà des biens à double usage afin de permettre le financement d'un large éventail d'infrastructures et d'équipements militaires***; se félicite de la mise à jour des critères d'éligibilité visant à renforcer le soutien aux petites et moyennes entreprises et aux start-ups grâce à des instruments financiers sur mesure, tels que le capital-risque, les prises de participation et les lignes de crédit spécifiques; | 13. soutient le plan d'action de la BEI de mars 2025 qui vise à renforcer les capacités européennes en matière de sécurité et de défense; se félicite de l'octroi de 4 milliards d'EUR supplémentaires de nouveaux financements, ce qui représente près de 5 % du total des investissements de la BEI dans l'Union; ***note*** que le soutien financier de la BEI en faveur de la mobilité militaire, des infrastructures stratégiques et des technologies de pointe est ***l'une des pierres angulaires*** pour favoriser l'intégration des marchés et renforcer les intérêts européens communs; se félicite de la mise à jour des critères d'éligibilité visant à renforcer le soutien aux petites et moyennes entreprises et aux start-ups grâce à des instruments financiers sur mesure, tels que le capital-risque, les prises de participation et les lignes de crédit spécifiques; ***note que les dépenses en matière de défense ne peuvent pas se faire au détriment des dépenses sociales et environnementales, ni entraîner une réduction du financement des politiques de l'Union qui ont fait leurs preuves au fil du temps;*** |

Or. en

**Amendement 83**
**Angéline Furet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 14**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 14. souligne ***l'importance du rôle de l'Union et de la BEI dans la mise en place de partenariats économiques mutuellement bénéfiques avec des*** pays tiers ***et dans le renforcement de chaînes d'approvisionnement résilientes et d'infrastructures durables; note que la BEI a dépassé son objectif de mobilisation*** dans le cadre de l'initiative «Global | 14. souligne ***que le rôle de la BEI dans les*** pays tiers***, en particulier*** dans le cadre de l'initiative «Global Gateway», ***ne doit en aucun cas constituer une ingérence politique ou sociétale, ni être exercé au détriment des besoins de financement essentiels des économies européennes; exige que ces investissements extérieurs soient strictement subordonnés à la*** |

| | |
|---|---|
| Gateway», ***puisqu'elle a atteint son objectif de 100 milliards d'EUR en 2025, renforçant ainsi les intérêts économiques de l'Europe et son accès au marché dans un contexte mondial concurrentiel***; | ***garantie des approvisionnements stratégiques des États membres (tels que les matières premières critiques et l'énergie) face à des concurrents mondiaux systémiques***; ***demande que les capacités d'investissement de la Banque soient principalement affectées à la réindustrialisation et aux infrastructures nationales;*** |

Or. en

**Amendement 84**
**Carla Tavares**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 14**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 14. souligne l'importance du rôle de l'Union et de la BEI dans la mise en place de partenariats économiques mutuellement bénéfiques avec des pays tiers et dans le renforcement de chaînes d'approvisionnement résilientes et d'infrastructures durables; note que la BEI a dépassé son objectif de mobilisation dans le cadre de l'initiative «Global Gateway», puisqu'elle a atteint son objectif de 100 milliards d'EUR en 2025, renforçant ainsi les intérêts économiques de l'Europe et son accès au marché dans un contexte mondial concurrentiel; | 14. souligne l'importance du rôle de l'Union et de la BEI dans la mise en place de partenariats économiques mutuellement bénéfiques avec des pays tiers***, ce qui est essentiel pour la position mondiale de l'Europe afin de promouvoir le système multilatéral fondé sur des règles, le développement durable, la démocratie, les droits de l'homme, l'état de droit,*** et dans le renforcement de chaînes d'approvisionnement résilientes et d'infrastructures durables; note que la BEI a dépassé son objectif de mobilisation dans le cadre de l'initiative «Global Gateway», puisqu'elle a atteint son objectif de 100 milliards d'EUR en 2025, renforçant ainsi les intérêts économiques de l'Europe et son accès au marché dans un contexte mondial concurrentiel; |

Or. en

**Amendement 85**
**Georgios Aftias**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 14**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 14. souligne l'importance du rôle de l'Union et de la BEI dans la mise en place de partenariats économiques mutuellement bénéfiques avec des pays tiers et dans le renforcement de chaînes d'approvisionnement résilientes et d'infrastructures durables; note que la BEI a dépassé son objectif de mobilisation dans le cadre de l'initiative «Global Gateway», puisqu'elle a atteint son objectif de 100 milliards d'EUR en 2025, renforçant ainsi les intérêts économiques de l'Europe et son accès au marché dans un contexte mondial concurrentiel; | 14. souligne l'importance du rôle de l'Union et de la BEI dans la mise en place de partenariats économiques mutuellement bénéfiques avec des pays tiers***, qui respectent la neutralité et la souveraineté des États membres de l'Union,*** et dans le renforcement de chaînes d'approvisionnement résilientes et d'infrastructures durables; note que la BEI a dépassé son objectif de mobilisation dans le cadre de l'initiative «Global Gateway», puisqu'elle a atteint son objectif de 100 milliards d'EUR en 2025, renforçant ainsi les intérêts économiques de l'Europe et son accès au marché dans un contexte mondial concurrentiel; |

Or. en

**Amendement 86**
**Karlo Ressler**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 14**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 14. souligne l'importance du rôle de l'Union et de la BEI dans la mise en place de partenariats économiques mutuellement bénéfiques avec des pays tiers et dans le renforcement de chaînes d'approvisionnement résilientes et d'infrastructures durables; note que la BEI a dépassé son objectif de mobilisation dans le cadre de l'initiative «Global Gateway», puisqu'elle a atteint son objectif de 100 milliards d'EUR en 2025, renforçant ainsi les intérêts économiques de l'Europe et son accès au marché dans un contexte mondial concurrentiel; | 14. souligne l'importance du rôle de l'Union et de la BEI dans la mise en place de partenariats économiques mutuellement bénéfiques avec des pays tiers et dans le renforcement de chaînes d'approvisionnement résilientes et d'infrastructures durables***; se félicite vivement du soutien continu de la BEI à l'Ukraine***; note que la BEI a dépassé son objectif de mobilisation dans le cadre de l'initiative «Global Gateway», puisqu'elle a atteint son objectif de 100 milliards d'EUR en 2025, renforçant ainsi les intérêts économiques de l'Europe et son accès au marché dans un contexte mondial |

concurrentiel;

Or. en

**Amendement 87**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 14 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***14 bis. souligne que, dans le cadre de la boîte à outils de l'action extérieure de l'Union, la stratégie «Global Gateway» doit avoir pour objectif la promotion du système multilatéral fondé sur des règles, du développement durable, de la démocratie, des droits de l'homme, de l'égalité de genre et de l'état de droit; observe qu'en tant que principale banque de développement de l'Union, la BEI joue un rôle crucial dans la stratégie «Global Gateway»; s'inquiète toutefois de la faiblesse des normes de transparence, de l'insuffisance du devoir de diligence en matière de droits de l'homme et de l'absence de mécanismes de plainte indépendants signalées par plusieurs organisations; déplore que la BEI ne consacre que 30 % de ses opérations communes à l'égalité de genre, un chiffre largement inférieur à l'objectif de l'UE (85 %); souligne la nécessité pour la BEI d'associer systématiquement la société civile et les communautés locales à toutes les étapes de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets afin de veiller à ce que les projets de la stratégie «Global Gateway» répondent aux besoins locaux, tiennent compte de la dimension de genre et produisent des résultats concluants en matière de développement allant au-delà des simples investissements économiques; estime que, lorsqu'elle alloue des financements dans*** |

***le cadre de la mise en œuvre de projets «Global Gateway», la BEI devrait fixer un objectif défini pour les entreprises locales;***

Or. en

**Amendement 88**
**Matjaž Nemec**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***invite la BEI à réévaluer ses activités en Israël et en Palestine afin de garantir la pleine application de sa politique en matière de droits de l'homme et le strict respect des exigences énoncées en particulier dans l'avis consultatif de la CIJ du 19 juillet 2024[1 bis] et dans la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 18 septembre 2024[1 ter] [en particulier le paragraphe 4, point c)]; demande, en particulier, d'exclure, de suspendre ou de mettre fin à toute activité ou opération directement ou indirectement liée à des contreparties soupçonnées d'être impliquées dans des activités interdites telles qu'elles figurent dans la base de données des Nations unies sur les entreprises conformément aux résolutions 31/36 et 53/25 du Conseil des droits de l'homme, ou telles qu'elles peuvent être identifiées par d'autres sources d'informations fiables concernant des activités interdites au niveau du projet, du promoteur, de l'intermédiaire ou de toute autre contrepartie pertinente, mises à disposition par les organisations internationales ou instances compétentes de l'Union, y compris les principales organisations de défense des droits de l'homme;*** |

[1 bis] ***https://www.icj-cij.org/index.php/node/204160***

[1 ter] ***https://docs.un.org/en/A/RES/ES-10/24***

Or. en

**Amendement 89**
**Carla Tavares**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 14 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***14 bis. insiste sur le rôle capital que joue la BEI dans la mise en œuvre de la stratégie «Global Gateway» et le financement du développement durable; attend des activités de BEI Monde qu'elles répondent rapidement aux réalités changeantes et aux besoins urgents; met en évidence le déficit de financement de l'aide au développement résultant du gel de l'aide des États-Unis et appelle à des initiatives concrètes pour prévenir les crises humanitaires ou sanitaires, soutenir le commerce panafricain, les infrastructures et l'intégration régionale, et renforcer les liens avec l'Europe; salue l'intention de BEI Monde d'intensifier ses opérations à plus haut risque, ce qui est possible en vertu du mandat de l'IVCDCI - Europe dans le monde;*** |

Or. en

**Amendement 90**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 14 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***14 ter. demande à nouveau à BEI Monde de limiter les opérations de mixage aux domaines où elles peuvent apporter une valeur ajoutée à l'économie locale tout en évitant les effets d'éviction de capitaux privés et de garantir que les services publics essentiels (notamment la santé publique, l'éducation et la protection sociale) seront exclus de ce type d'opérations; rappelle que les objectifs de la politique de développement de l'Union, et en particulier l'objectif consistant à améliorer l'accès universel et abordable aux soins de santé, devraient présider aux investissements de la BEI dans ce domaine, afin de garantir de meilleurs résultats en matière de santé pour tous et, en particulier, pour les femmes;*** |

Or. en

**Amendement 91**
**Carla Tavares**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 14 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***14 ter. s'inquiète de l'augmentation rapide des niveaux d'endettement et des coûts d'emprunt dans les marchés émergents et les économies en développement à un moment où les chocs mondiaux sont devenus plus fréquents et où la dette publique dans ces pays a atteint son niveau le plus élevé depuis 55 ans; souligne le rôle important de la BEI et d'autres institutions multilatérales dans l'octroi de financements à des conditions favorables pour alléger la charge insoutenable de la dette;*** |

Or. en

**Amendement 92**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***Soutien en faveur de logements abordables et durables*** |
| | ***1. invite la BEI à donner la priorité aux projets ayant une incidence sociale positive; souligne que, compte tenu des incertitudes géopolitiques et économiques, la BEI peut apporter des solutions à long terme pour faire face à la crise du coût de la vie;*** |
| | ***2. se félicite de l'engagement de la BEI à remédier à la double défaillance du marché dans le secteur du logement, caractérisé par une offre insuffisante de logements décents, sûrs et économes en énergie, et une incapacité à combler le déficit d'efficacité énergétique; invite la BEI à soutenir des projets offrant un accès abordable aux énergies renouvelables, au logement et aux services publics ainsi que des initiatives menées par les collectivités et des projets de petite taille particulièrement axés sur la lutte contre la précarité énergétique;*** |
| | ***3. se félicite du «plan d'action pour un logement abordable et durable» de la BEI, qui prévoit des investissements de 10 milliards d'EUR au cours des deux prochaines années; attire l'attention sur les résultats de l'analyse du Groupe BEI et de la réunion des parties prenantes, qui estiment à 300 à 400 milliards d'EUR les investissements annuels manquants, nécessaires pour construire 1,5 million de nouvelles unités de logement et rénover 5 millions d'unités supplémentaires chaque année; estime*** |

***que la politique du logement de la BEI devrait se fonder sur le cadre des Nations unies sur le droit à un logement convenable, y compris sur les caractéristiques mises en exergue par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies, dans lesquelles le caractère abordable constitue l'un des sept critères qui définissent le droit à un logement adéquat en tant que droit de l'homme***
***4. invite la BEI à prendre en considération la charge différenciée des coûts du logement pour les différentes catégories de revenus et structures familiales, d'autant plus que certains groupes à faibles revenus risquent d'être marginalisés; demande à la BEI de fixer des objectifs concrets concernant la part de projets relatifs au logement consacrée aux groupes les plus vulnérables et à faibles revenus et d'affecter à ces groupes une capacité concrète d'investissement dans des logements sociaux à but non lucratif, de haute qualité et économes en énergie; encourage la BEI à collaborer avec d'autres banques d'investissement publiques européennes, des institutions financières publiques locales, des administrations locales et des sociétés coopératives et de logement social afin de financer des logements pour les groupes vulnérables et à faibles revenus;***

Or. en

**Amendement 93**
**Carla Tavares**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 14 quater (nouveau).**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***14 quater. se félicite du soutien de la BEI à l'Ukraine et demande une augmentation des garanties budgétaires*** |

| | |
|---|---|
| | ***de l'Union, afin de permettre à la BEI de continuer à réaliser et à renforcer les opérations des secteurs public et privé en Ukraine; souligne toutefois que le soutien de la BEI et de l'Union ne suffit pas à lui seul à répondre aux besoins de financement de l'Ukraine;*** |

Or. en

**Amendement 94**
**Carla Tavares**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| Soutien à la cohésion ***et*** à l'agriculture | Soutien à la cohésion***,*** à l'agriculture ***et au logement*** |

Or. en

**Amendement 95**
**Karlo Ressler**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 15**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 15. relève qu'en 2025, environ la moitié des financements de la BEI ont soutenu des investissements dans les régions moins développées de l'Union et que 3 milliards d'EUR ont été consacrés à l'agriculture et à la bioéconomie; souligne que garantir l'accès au financement dans toutes les régions est essentiel pour favoriser la convergence économique et que, parallèlement au renforcement de la sécurité alimentaire, cela revêt une importance cruciale pour l'autonomie stratégique de l'Union; | 15. relève qu'en 2025, environ la moitié des financements de la BEI ont soutenu des investissements dans les régions moins développées de l'Union et que 3 milliards d'EUR ont été consacrés à l'agriculture et à la bioéconomie; ***encourage la BEI à approfondir la coopération avec les banques nationales de développement et les institutions financières régionales afin de maximiser l'incidence territoriale des financements de l'Union et de réduire les disparités régionales en matière d'investissement;*** souligne que garantir l'accès au |

financement dans toutes les régions est essentiel pour favoriser la convergence économique***, encourager la cohésion économique, sociale et territoriale*** et que, parallèlement au renforcement de la sécurité alimentaire, cela revêt une importance cruciale pour l'autonomie stratégique de l'Union;

Or. en

**Amendement 96**
**Georgios Aftias**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 15**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 15. relève qu'en 2025, environ la moitié des financements de la BEI ont soutenu des investissements dans les régions moins développées de l'Union et que 3 milliards d'EUR ont été consacrés à l'agriculture et à la bioéconomie; souligne que garantir l'accès au financement dans toutes les régions est essentiel pour favoriser la convergence économique et que, parallèlement au renforcement de la sécurité alimentaire, cela revêt une importance cruciale pour l'autonomie stratégique de l'Union; | 15. relève qu'en 2025, environ la moitié des financements de la BEI ont soutenu des investissements dans les régions moins développées de l'Union et que 3 milliards d'EUR ont été consacrés à l'agriculture et à la bioéconomie; souligne que garantir l'accès au financement dans toutes les régions est essentiel pour favoriser la convergence économique et que, parallèlement au renforcement de la sécurité alimentaire, cela revêt une importance cruciale pour l'autonomie stratégique de l'Union; |
| | ***15 bis. demande à la BEI de mobiliser des financements suffisants et prévisibles en faveur des jeunes agriculteurs et de ceux situés en particulier dans les zones rurales et montagneuses;*** |

Or. en

**Amendement 97**
**Georgios Aftias**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 15**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 15. relève qu'en 2025, environ la moitié des financements de la BEI ont soutenu des investissements dans les régions moins développées de l'Union et que 3 milliards d'EUR ont été consacrés à l'agriculture et à la bioéconomie; souligne que garantir l'accès au financement dans toutes les régions est essentiel pour favoriser la convergence économique et que, parallèlement au renforcement de la sécurité alimentaire, cela revêt une importance cruciale pour l'autonomie stratégique de l'Union; | 15. relève qu'en 2025, environ la moitié des financements de la BEI ont soutenu des investissements dans les régions moins développées de l'Union et que 3 milliards d'EUR ont été consacrés à l'agriculture et à la bioéconomie; souligne que garantir l'accès ***direct et simplifié*** au financement dans toutes les régions est essentiel pour favoriser la convergence économique et que, parallèlement au renforcement de la sécurité alimentaire, cela revêt une importance cruciale pour l'autonomie stratégique de l'Union; |

Or. en

**Amendement 98**
**Carla Tavares**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 15 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***15 bis. invite la BEI à soutenir une politique européenne forte en matière de logement au moyen d'une stratégie d'investissement inclusive privilégiant le logement social et abordable pour les personnes à faible revenu, les groupes vulnérables, les jeunes générations et la classe moyenne; demande instamment à la BEI de fixer des objectifs clairs en matière de logements économes en énergie et sans but lucratif, et de rendre compte de manière transparente de la part de financement des logements sociaux par rapport aux logements abordables; souligne la nécessité pour la BEI de coopérer étroitement avec les institutions financières publiques locales, les coopératives et les organismes pourvoyeurs de logements sociaux, ainsi*** |

***qu'avec les municipalités;***

Or. en

**Amendement 99**
**Kinga Kollár**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 15 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***15 bis. souligne qu'il importe d'assurer une répartition géographique plus équilibrée des fonds déployés par le groupe BEI, conformément aux objectifs de cohésion de l'Union; invite la Banque à renforcer encore sa présence dans les régions sous-représentées, en particulier en Europe centrale et orientale, afin de renforcer la proximité avec les projets;*** |

Or. en

**Amendement 100**
**Carla Tavares**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 15 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***15 ter. demande à la BEI de soutenir les projets qui mettent en œuvre les principes du socle européen des droits sociaux et qui sont conformes aux objectifs de développement durable des Nations unies; invite la BEI à augmenter la pondération des avantages sociaux dans l'évaluation des projets afin de fournir des solutions abordables à long terme;*** |

Or. en

**Amendement 101**
**Kinga Kollár**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 15 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***15 ter. salue les efforts déployés par le Groupe BEI pour financer des projets de logements sociaux dans l'ensemble de l'Union; invite la Banque à intensifier ses activités visant à améliorer l'accès au logement compte tenu de la crise croissante du logement en Europe;*** |

Or. en

**Amendement 102**
**Carla Tavares**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 15 quater (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***15 quater. appelle à un recours accru aux financements mixtes, combinant les fonds structurels et d'investissement de l'Union avec d'autres instruments, pour cibler les régions défavorisées et celles relevant de la politique de cohésion; constate qu'en dépit des progrès accomplis, d'importants déficits d'investissement persistent, un déploiement plus important d'outils tels qu'InvestEU et le Fonds de transition juste est nécessaire, en particulier lorsque la capacité de cofinancement nationale est limitée;*** |

Or. en

**Amendement 103**
**Karlo Ressler**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 16**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 16. rappelle que les fonds de la BEI sont de l'argent public et devraient toujours être soumis au contrôle public et à l'obligation de rendre compte; prend acte des progrès réalisés dans l'indice de transparence de l'aide étrangère directe en 2025, mais demande de nouvelles améliorations; souligne la nécessité d'une responsabilité budgétaire et d'une utilisation efficace des fonds afin de protéger l'argent des contribuables; | 16. rappelle que les fonds de la BEI sont de l'argent public et devraient toujours être soumis au contrôle public et à l'obligation de rendre compte***; réitère son appel en faveur d'un cadre interinstitutionnel structuré garantissant un contrôle parlementaire renforcé, un meilleur accès à l'information et la possibilité pour le Parlement d'apporter sa contribution aux orientations stratégiques de la BEI***; prend acte des progrès réalisés dans l'indice de transparence de l'aide étrangère directe en 2025, mais demande de nouvelles améliorations; souligne la nécessité d'une responsabilité budgétaire et d'une utilisation efficace des fonds afin de protéger l'argent des contribuables; |

Or. en

**Amendement 104**
**Carla Tavares**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 16**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 16. rappelle que les fonds de la BEI sont de l'argent public et devraient toujours être soumis au contrôle public et à l'obligation de rendre compte; prend acte des progrès réalisés dans l'indice de transparence de l'aide étrangère directe en 2025, mais demande de nouvelles améliorations; souligne la nécessité d'une responsabilité budgétaire et d'une utilisation efficace des fonds afin de protéger l'argent des contribuables; | 16. rappelle que les fonds de la BEI sont de l'argent public et devraient toujours être soumis au contrôle public et à l'obligation de rendre compte; prend acte des progrès réalisés dans l'indice de transparence de l'aide étrangère directe en 2025, mais demande de nouvelles améliorations; souligne la nécessité d'une responsabilité budgétaire et d'une utilisation efficace des fonds afin de protéger l'argent des contribuables; ***note que le renforcement des mécanismes de*** |

***déclaration est essentiel pour un contrôle parlementaire efficace, et que les futurs rapports devraient établir une distinction plus claire entre les projets financés uniquement par la BEI et ceux soutenus par des contributions du budget de l'Union;***

Or. en

**Amendement 105**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 16 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***16 bis. insiste sur l'importance que la BEI garantisse la transparence et la traçabilité totales des projets financés; prie instamment la BEI d'améliorer sa communication d'informations sociales et environnementales afin de permettre un contrôle approprié par les parties prenantes, y compris par les organisations de la société civile; souligne que la BEI devrait publier, en temps utile, des informations plus détaillées sur les projets, y compris leur justification et leur contexte, l'explication de leur alignement sur les priorités communes de l'Union et des informations sur les opérateurs économiques qui en bénéficient effectivement, et non uniquement sur les ministères compétents;*** |

Or. en

**Amendement 106**
**Alexander Jungbluth**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 16 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***16 bis. demande une transparence totale sur l'utilisation des fonds de la BEI et des instruments connexes, y compris une ventilation claire et accessible au public des bénéficiaires finaux, des risques financiers et de l'utilisation réelle des fonds, afin de garantir un contrôle effectif par le Parlement et le public;*** |

Or. de

**Amendement 107**
**Kinga Kollár**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 16 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***16 bis. souligne les coûts opérationnels globaux élevés de la BEI; demande, par conséquent, que soient définies des mesures d'atténuation appropriées, y compris la délocalisation partielle de certaines activités, en vue d'améliorer le rapport coût-efficacité tout en préservant l'efficacité opérationnelle de la Banque;*** |

Or. en

**Amendement 108**
**Carla Tavares**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 16 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***16 bis. souligne que le rôle croissant actuel et futur de la BEI devrait s'accompagner d'une responsabilité démocratique et d'une transparence*** |

***accrues, en particulier dans les cas où les opérations de la BEI sont soutenues par des garanties ou des fonds budgétaires de l'Union;***

Or. en

**Amendement 109**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 16 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***16 ter. se félicite de la décision de la BEI, à l'issue d'une enquête du Médiateur, de commencer à publier de manière proactive ses évaluations environnementales et sociales pour les projets situés en dehors de l'Union qui sont susceptibles d'avoir une incidence significative dans ces domaines;*** |

Or. en

**Amendement 110**
**Alexander Jungbluth**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 17. souligne que des garanties ***temporaires soigneusement conçues devraient être utilisées, le cas échéant, plutôt que des subventions, afin de limiter l'incidence budgétaire directe et d'attirer des capitaux privés; rappelle*** que les garanties ***représentent un risque budgétaire réel et devraient être soumises à la même discipline que les dépenses directes; souligne que les investisseurs*** | 17. souligne que ***le recours à*** des garanties ***présente des risques importants pour le budget de l'Union et ne doit pas se substituer à une bonne gestion financière; demande*** que les garanties ***soient strictement limitées, communiquées de manière transparente et soumises à des limites claires, afin d'éviter une augmentation indirecte des risques budgétaires***; |

***privés devraient conserver l'exposition principale au risque commercial, et que l'intervention de la BEI devrait rester limitée, clairement définie et temporaire, afin de garantir une atténuation des risques spécifiques au projet***;

Or. de

**Amendement 111**
**Carla Tavares**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 17. ***souligne que des garanties temporaires soigneusement conçues devraient être utilisées, le cas échéant, plutôt que des subventions, afin de limiter l'incidence budgétaire directe et d'attirer des capitaux privés;*** rappelle que les garanties représentent un risque budgétaire ***réel*** et devraient être soumises à la même discipline que les dépenses directes; souligne que les investisseurs privés devraient conserver l'exposition principale au risque commercial, et que l'intervention de la BEI devrait rester limitée, clairement définie et temporaire, afin de garantir une atténuation des risques spécifiques au projet; | 17. rappelle que les garanties représentent un risque budgétaire réel et devraient être soumises à la même discipline que les dépenses directes; souligne que les investisseurs privés devraient conserver l'exposition principale au risque commercial, et que l'intervention de la BEI devrait rester limitée, clairement définie et temporaire, afin de garantir une atténuation des risques spécifiques au projet; |

Or. en

**Amendement 112**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|

| | |
|---|---|
| 17. souligne que des garanties temporaires soigneusement conçues devraient être utilisées, le cas échéant, plutôt que des subventions, afin de limiter l'incidence budgétaire directe et d'attirer des capitaux privés; rappelle que les garanties représentent un risque budgétaire ***réel*** et devraient être ***soumises à la même discipline que les dépenses directes***; souligne que ***les investisseurs privés devraient conserver l'exposition principale au risque commercial, et que*** l'intervention de la BEI devrait rester ***limitée,*** clairement définie ***et temporaire***, afin de garantir une atténuation des risques spécifiques au projet; | 17. souligne que des garanties temporaires soigneusement conçues devraient être utilisées, le cas échéant, plutôt que des subventions, afin de limiter l'incidence budgétaire directe et d'attirer des capitaux privés; rappelle que les garanties représentent***, comme tout autre instrument financier,*** un risque budgétaire et devraient être ***traitées en fonction du risque sous-jacent du projet***; souligne que l'intervention de la BEI devrait rester clairement définie, afin de garantir une atténuation des risques spécifiques au projet; |

Or. en

**Amendement 113**
**Karlo Ressler**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 17. souligne que des garanties temporaires soigneusement conçues devraient être utilisées, le cas échéant, plutôt que des subventions, afin de limiter l'incidence budgétaire directe et d'attirer des capitaux privés; rappelle que les garanties représentent un risque budgétaire réel et devraient être soumises à la même discipline que les dépenses directes; souligne que les investisseurs privés devraient conserver l'exposition principale au risque commercial, et que l'intervention de la BEI devrait rester limitée, clairement définie et temporaire, afin de garantir une atténuation des risques spécifiques au projet; | 17. souligne que des garanties temporaires soigneusement conçues devraient être utilisées, le cas échéant, plutôt que des subventions, afin de limiter l'incidence budgétaire directe et d'attirer des capitaux privés; rappelle que les garanties représentent un risque budgétaire réel et devraient être soumises à la même discipline que les dépenses directes; souligne que les investisseurs privés devraient conserver l'exposition principale au risque commercial, et que l'intervention de la BEI devrait rester limitée, clairement définie et temporaire, afin de garantir une atténuation des risques spécifiques au projet; ***demande, dans ce contexte, un renforcement significatif des programmes de l'Union couronnés de succès tels qu'InvestEU et un partenariat d'investissement renforcé avec le*** |

***Groupe BEI, en veillant à ce que chaque euro dépensé au niveau de l'Union soit utilisé de la manière la plus efficace et la plus efficace possible;***

Or. en

**Amendement 114**
**Kinga Kollár**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 17. souligne que des garanties temporaires soigneusement conçues devraient être utilisées, le cas échéant, plutôt que des subventions, afin de limiter l'incidence budgétaire directe et d'attirer des capitaux privés; rappelle que les garanties représentent un risque budgétaire réel et devraient être soumises à la même discipline que les dépenses directes; souligne que les investisseurs privés devraient conserver l'exposition principale au risque commercial, et que l'intervention de la BEI devrait rester limitée, clairement définie et temporaire, afin de ***garantir*** une atténuation des risques spécifiques au projet; | 17. souligne que des garanties temporaires soigneusement conçues devraient être utilisées, le cas échéant, plutôt que des subventions, afin de limiter l'incidence budgétaire directe et d'attirer des capitaux privés; rappelle que les garanties représentent un risque budgétaire réel et devraient être soumises à la même discipline que les dépenses directes; souligne que les investisseurs privés devraient conserver l'exposition principale au risque commercial, et que l'intervention de la BEI devrait rester limitée, clairement définie et temporaire, afin de ***mettre l'accent sur les risques que les acteurs du marché privé ne peuvent assumer et sur*** une atténuation des risques spécifiques au projet; |

Or. en

**Amendement 115**
**Fernando Navarrete Rojas**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***17 bis. prend note du rôle de contrôle*** |

***interne joué par le comité de vérification de la BEI; regrette qu'aucune surveillance prudentielle externe ne soit exercée conformément à des normes de surveillance internationalement reconnues, sauf dans le domaine de la gestion de la liquidité; encourage son conseil des gouverneurs, compte tenu de la taille, de la complexité et des spécificités du modèle économique de la BEI, à conclure des accords appropriés avec la Banque centrale européenne et le mécanisme de surveillance unique afin de s'assurer que les activités de la BEI sont soumises aux normes les plus élevées en matière de surveillance prudentielle externe, tout en tenant compte des adaptations nécessaires découlant de son modèle opérationnel unique;***

Or. en

**Amendement 116**
**Carla Tavares**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***17 bis. demande le renforcement des politiques de la BEI en matière de droits de l'homme, y compris la mise en place d'un cadre et d'une stratégie clairs et efficaces en ce qui concerne le devoir de diligence en matière de droits de l'homme; souligne que les évaluations des incidences environnementales et sociales devraient être réalisées par des experts indépendants et que des mécanismes de vérification indépendants devraient être mis en place pour superviser l'autocontrôle et l'autodéclaration effectués par les clients de la BEI;*** |

Or. en

**Amendement 117**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***17 bis. est préoccupé par l'enquête en matière de corruption qui est actuellement menée à l'encontre d'un ancien président de la BEI; attend du Parquet européen et de l'OLAF qu'ils enquêtent de manière approfondie sur cette affaire et attend des éclaircissements à ce sujet; rappelle que tout acte répréhensible ou détournement de fonds publics devrait être sévèrement sanctionné;*** |

Or. en

**Amendement 118**
**Victor Negrescu**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***17 bis. souligne que l'utilisation des garanties doit s'accompagner d'une transparence forte, d'un contrôle démocratique et de mécanismes appropriés d'évaluation des risques;*** |

Or. en

**Amendement 119**
**Fernando Navarrete Rojas**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***17 ter. souligne l'importance d'un audit externe complet de la Banque européenne d'investissement (BEI); souligne que, selon le comité de contact des institutions supérieures de contrôle (ISC) de l'Union, il existe actuellement d'importantes lacunes en matière d'audit; souligne que le comité de vérification, qui s'appuie actuellement dans une large mesure sur un cabinet d'audit externe, devrait être habilité à évaluer la gestion financière de la BEI au regard des principes d'économie, d'efficience et d'efficacité; demande que les ISC soient officiellement représentées au sein du comité d'audit afin de garantir la responsabilité et le contrôle publics;*** |

Or. en

**Amendement 120**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***17 ter. déplore que, selon une enquête interne de la BEI, 50 % des membres du personnel de la BEI craignent des conséquences négatives s'ils signalent des fautes, y compris des allégations d'intimidation, de harcèlement ou de fraude; demande à la nouvelle présidente de la BEI de lancer un audit approfondi des pratiques de gestion de la Banque;*** |

Or. en

**Amendement 121**

**Carla Tavares**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***17 ter. demande que les principes de diversité, d'équité et d'inclusion de la BEI, y compris l'objectif consistant à ce qu'au moins 40 % des postes d'encadrement soient occupés par des femmes d'ici la fin de 2026, soient continuellement mis en œuvre;*** |

Or. en

**Amendement 122**
**Fernando Navarrete Rojas**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17 quater (nouveau).**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***17 quater. rappelle que la Cour des comptes européenne (CCE) ne contrôle actuellement que les opérations liées au budget de l'Union, qui représentent environ un quart de l'ensemble des opérations de la BEI; souligne l'avis de la CCE selon lequel elle devrait disposer d'un mandat plus large pour contrôler les opérations de la BEI sur ses ressources propres; réitère, à cet égard, l'appel lancé de longue date par le Parlement en faveur d'une révision de l'accord tripartite afin de garantir une plus grande participation de la CCE à l'audit de tous les instruments et opérations de la BEI[3 bis];*** |
| | ***3 bis*** |
| | ***https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR23_05/SR_EU-financial-landscape_EN.pdf*** |

Or. en

**Amendement 123**
**Damian Boeselager**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17 quater (nouveau).**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***17 quater. demande une nouvelle fois à la BEI de revoir d'urgence la répartition des tâches au sein de son comité de direction, et en particulier de veiller à ce que les vice-présidents de la BEI ne prennent jamais la tête de projets émanant de leur pays d'origine, même si le comité de direction assume la responsabilité collective de ses décisions, compte tenu du risque évident de conflits d'intérêts; met en avant les nombreuses recommandations formulées par les institutions de l'Union en la matière;*** |

Or. en

**Amendement 124**
**Carla Tavares**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17 quater (nouveau).**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***17 quater. appelle de ses vœux un accord interinstitutionnel rapide entre le Parlement et la BEI, à la suite de demandes répétées, ainsi qu'une coopération intensive et un soutien politique à long terme, y compris des interactions et des dialogues (non) législatifs; remarque que le Parlement a signé des accords avec différents organes et organismes de l'Union;*** |

Or. en

**Amendement 125**
**Fernando Navarrete Rojas**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17 quinquies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
| --- | --- |
| | ***17 quinquies. regrette que les trois quarts des opérations de la Banque ne relèvent pas du mandat d'audit des ISC nationales, bien que les États membres supportent le risque financier ultime de ces opérations; souligne que cela crée un déficit de responsabilité; demande, par conséquent, le renforcement du contrôle exercé par les États membres en accordant aux ISC nationales des droits d'audit direct sur les opérations de la BEI sur ses ressources propres;*** |

Or. en